



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Livret d'accueil

2024 2025

Le guide pratique
des nouveaux personnels
de l'académie

ENSEIGNANTS
CHERCHEURS
PERSONNELS DE DIRECTION
CHEFS DE SERVICE
ADMINISTRATIFS
AGENTS DE SERVICE
PERSONNELS TECHNIQUES
OUVRIERS

...



DÉCOUVREZ LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION

.....

**UNE BANQUE CRÉÉE PAR DES COLLÈGUES,
ÇA CHANGE TOUT.**

Crédit  Mutuel
Enseignant

Crédit Mutuel Enseignant du Bas-Rhin

Cme67@creditmutuel.fr – 03.90.41.65.15

Crédit Mutuel Enseignant 68 Colmar

Cme68colmar@creditmutuel.fr – 03.89.20.45.60

Crédit Mutuel Enseignant 68 Mulhouse

Cme68mulhouse@creditmutuel.fr – 03.89.36.64.40

Sommaire

4 BIENVENUE DANS L'ACADÉMIE DE STRASBOURG

- 4..... Édito
- 7..... Une académie
sur deux départements
Une académie
de la région Grand Est
- 8..... L'académie de Strasbourg
en chiffres
- 9..... Les établissements
publics et privés
sous contrat en 2023-2024

10 L'ORGANISATION DE L'ACADÉMIE

- 10..... Le pilotage de l'académie
- 12..... Organigramme
des services académiques
- 14..... Organigramme
de la direction
académique du Bas-Rhin
- 16..... Organigramme
de la direction
académique du Haut-Rhin
- 18..... Projet académique

21 LA VIE PROFESSIONNELLE

- 21..... Gérer votre carrière
- 24..... Vous êtes en situation
de handicap ou d'inaptitude
- 26..... Santé et sécurité au travail
- 27..... Le traitement
- 30..... L'action sociale
- 32..... Prise en charge des frais
de déplacement
- 34..... La formation
- 36..... Les acteurs qui vous
accompagnent
- 40..... Processus de labellisation
égalité professionnelle
femmes-hommes et diversité

43 INFORMATIONS PRATIQUES

- 43..... Des outils, des services,
des ressources pour vous aider
- 48..... Réseau Canopé
- 50..... Quelques sigles et acronymes
- 52..... Adresses
- 53..... Plan d'accès aux services
du rectorat
- 54..... Calendrier des vacances
scolaires et jours fériés
2024-2025



6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cedex 9
Tél. 03 88 23 37 23
Le portail de l'Éducation
nationale en Alsace
www.ac-strasbourg.fr

Rectorat de l'académie de Strasbourg

Directeur de la publication Olivier Klein Conception graphique et mise en page Pierre Muller Photos © iStock Impression août 2024
Nous remercions nos partenaires Crédit Mutuel Enseignant ; TER Grand Est ; Casden ; GMF.

Chères toutes, chers tous, je vous souhaite la bienvenue au sein de l'académie de Strasbourg, une académie singulière et dynamique. L'Éducation nationale est le premier employeur du territoire avec 31 000 personnels qui occupent des fonctions très diversifiées et indispensables au service public d'éducation. Les personnels de direction et d'inspection, les enseignants du premier et du second degré, les personnels de vie scolaire ainsi que les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé sont autant d'hommes et de femmes qui œuvrent quotidiennement, au sein des écoles, des établissements, des services départementaux et du rectorat pour la réussite de tous les élèves.

L'académie de Strasbourg est riche d'élèves aux profils et aux ressources très contrastés. Avec l'ensemble de la communauté éducative, vous contribuez à construire une école qui ne laisse aucun élève au bord du chemin. Cette égalité, nous la pensons à l'échelle du parcours de l'élève sur l'ensemble de sa scolarité.

La lutte contre le décrochage scolaire et la maîtrise des savoirs fondamentaux représentent un des enjeux majeurs de cohésion sociale pour notre système éducatif. Le déploiement des groupes de besoins en 6^e et 5^e, la mise en place de la prépa-seconde et la pérennisation des stages de seconde sont autant de mesures qui, de la maternelle au lycée, favorisent la réussite de tous les élèves.

Accompagner tous les élèves, c'est également s'adapter aux besoins et aux enjeux spécifiques de tous les territoires. Les réseaux d'éducation prioritaire, les



© Service communication du rectorat

contrats locaux d'accompagnement, les territoires éducatifs ruraux et les cités éducatives constituent des dispositifs qui nous permettent collectivement

de proposer des réponses adaptées pour conduire tous les élèves vers des parcours de réussite.

Nous portons une attention toute

particulière à l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Les unités localisées pour l'inclusion scolaire et les accompagnants d'élèves en situation de handicap permettent la scolarisation des élèves à besoins particuliers au sein des écoles et des établissements scolaires. Nous accordons également une attention particulière à l'accueil des élèves allophones nouvellement arrivés sur le territoire pour leur garantir la maîtrise fondamentale du français.

L'égalité, c'est aussi le droit, pour chaque élève, à une scolarité sereine et apaisée. L'académie de Strasbourg déploie une stratégie ambitieuse de lutte contre toutes les formes de violences, de haines et de discriminations. Nous

“ [...] vous contribuez à construire une école qui ne laisse aucun élève au bord du chemin.

menons ainsi, avec de nombreux partenaires, un travail soutenu dans la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les LGBTphobies qu'il nous faudra encore amplifier en cette rentrée. En matière de lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, un observatoire a été créé et une équipe académique composée de formateurs, de membres de l'équipe mobile de sécurité et de spécialistes de la thématique se mobilisent pour offrir des réponses adaptées à chaque situation.

Terre d'apprentissage réputée, notre académie se caractérise par une relation école-entreprise riche et diversifiée. Le club école-entreprise, les bureaux des entreprises et les comités locaux école-entreprise sont autant d'acteurs qui concourent à ce dynamisme. L'académie de Strasbourg s'appuie sur un réseau de lycées professionnels en constante évolution qui offrent à leurs élèves des parcours d'excellence et de réussite, gage d'une future insertion professionnelle réussie.

L'académie de Strasbourg est également un formidable laboratoire d'innovations pédagogiques. Dans les écoles, collèges et lycées de l'académie, le dispositif « Notre école, faisons-la ensemble » a permis de développer 140 projets innovants apportant des réponses à des enjeux éducatifs identifiés. Je sais à quel point cette mission d'innovation et de formation des citoyennes et des citoyens de demain repose sur des femmes et des hommes mobilisés et dévoués.

Pour vous accompagner au mieux, nous mettons en place des mesures visant à améliorer le bien-être des personnels et restons à votre écoute. Depuis 2017, l'académie de Strasbourg prend part à la démarche de labellisation « Égalité

femmes/hommes et Diversité » et se mobilise pleinement dans le cadre de la transformation des services publics.

L'école académique de la formation continue vous offre l'opportunité de vous former tout au long de votre carrière. Les corps d'inspections sont également mobilisés pour vous guider et vous conseiller tout au long de votre carrière. Et surtout, nous ne devons jamais oublier l'importance du travail collectif pour relever le défi de nos missions. Que vous rejoignez une école, un établissement ou un service, l'intelligence collective et les échanges professionnels nous permettent, toujours, de répondre à l'ambition que porte l'École de la République.

Ce guide est le vôtre. Il esquisse un panorama général de notre académie pour vous accompagner au mieux dans vos nouvelles fonctions. Bienvenue à toutes et à tous dans notre académie. Merci pour votre engagement et merci d'avoir choisi cette belle mission de service public ! ■

Olivier Klein
Recteur de l'académie de Strasbourg

Bienvenue à toutes et à tous
dans notre académie.
Je sais pouvoir compter
sur vous comme vous pouvez
compter sur moi.

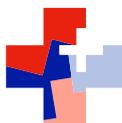




RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

SERVICES PUBLICS+



NOUS NOUS ENGAGEONS POUR AMÉLIORER LES SERVICES PUBLICS

CONNECTEZ-VOUS À [SERVICE-PUBLIC.FR](https://www.service-public.fr)



+ PROCHES

- 1 Dans le respect mutuel, vous êtes accueillis avec courtoisie et **bienveillance**, et dans les conditions prévues par la loi vous avez le droit à l'erreur
- 2 Nous sommes **joignables** par téléphone ou sur place et nous facilitons vos démarches en ligne
- 3 Vous bénéficiez d'un **accompagnement** adapté à votre situation personnelle

+ EFFICACES

- 4 Nous vous **orientons** vers la personne compétente pour traiter votre demande
- 5 Vous recevez une **réponse** à vos demandes dans les délais annoncés et vous êtes **informés** sur l'avancement de votre dossier
- 6 Vous avez accès à nos **résultats** de qualité de service

+ SIMPLES

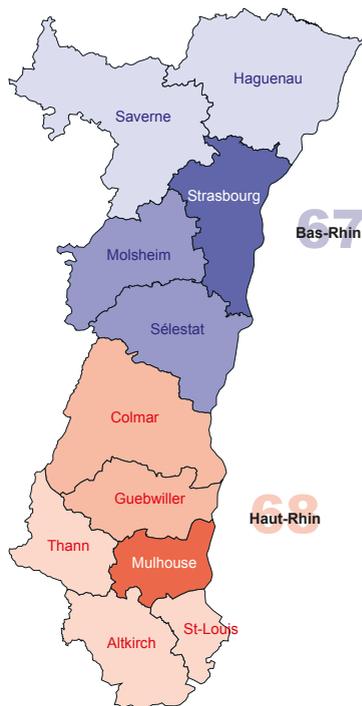
- 7 Vos **avis** sont pris en compte pour améliorer et simplifier nos démarches
- 8 Nous développons en permanence **nos compétences** et nous **améliorons en continu**
- 9 Nous sommes **éco-responsables**

Bienvenue dans l'académie de Strasbourg

Une académie sur deux départements

L'académie de Strasbourg s'étend sur 8 300km². Elle correspond au territoire de la collectivité européenne d'Alsace, couvre deux départements : le Bas-Rhin (67) et le Haut-Rhin (68), et est frontalière avec l'Allemagne et la Suisse. L'académie de Strasbourg est divisée en 6 bassins de formation et 11 districts.

- Bassin Nord Alsace
- Bassin Centre Alsace Bas-Rhin
- Bassin Strasbourg
- Bassin Sud Alsace
- Bassin Centre Alsace Haut-Rhin
- Bassin Mulhouse
- limite district



La région académique Grand Est

18 régions académiques ont été créées pour assurer la cohérence des politiques éducatives au niveau régional.

La région académique Grand Est, dont le recteur coordonnateur est le recteur de Nancy-Metz, également chancelier des universités, regroupe les académies de Nancy-Metz, Reims et Strasbourg. Les recteurs d'académie pilotent au sein de leurs académies respectives la mise en œuvre de leurs politiques, notamment sur le plan pédagogique, de pilotage des écoles et établissements et de gestion des ressources humaines.

Le recteur de région académique est assisté d'une rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (Esri).

La mise en place de la région académique se traduit par la création de services régionaux et de services interacadémiques, en application de la feuille de route commune.

Recteur de la région académique Grand Est, chancelier des universités, et recteur de Nancy-Metz

Richard Laganier

Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (Esri) :

Véronique Perdereau

Recteur de l'académie de Reims

Vincent Stanek



- Recteur de région académique et recteur d'académie, chancelier des universités
- Recteur d'académie

L'académie de Strasbourg en chiffres

Les élèves

328 978 élèves en 2023-2024, soit 2,7% de la population scolaire en France. 326 510 élèves attendus à la rentrée 2024

Premier degré

Année 2023-2024 : 169 782 élèves dans les écoles publiques et privées sous contrat. Prévisions rentrée 2024 : 167 418 élèves

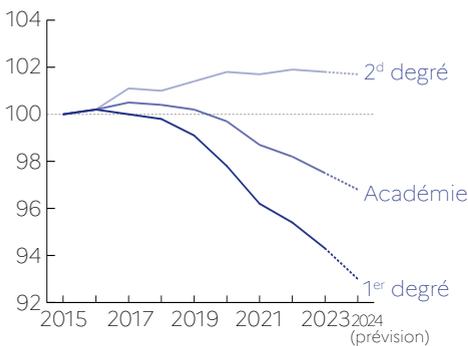
Second degré

Année 2023-2024 : 151 724 élèves dans les établissements publics et privés sous contrat. Prévisions rentrée 2024 : 151 598 élèves

Formations post-bac

Année 2023-2024 : 7 472 étudiants (sections de technicien supérieur et assimilés, classes préparatoires aux grandes écoles, DCG, DSAA, DNMADE). Prévisions rentrée 2024 : 7 494 étudiants

Évolution des effectifs (base 100 en 2015)



Source : constats de rentrée
Les effectifs "Académie" incluent le post-bac

Le premier degré correspond aux enseignements préélémentaires et élémentaires, dispensés dans les écoles maternelles et élémentaires.

Le second degré regroupe l'enseignement dispensé dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique, les lycées professionnels du ministère de l'Éducation nationale ou d'autres ministères (principalement le ministère de l'agriculture).

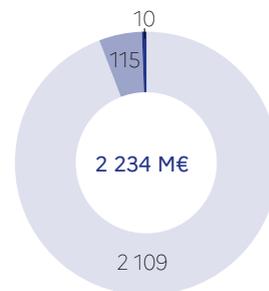
Les formations post-bac sont dispensées dans les lycées (sections de technicien supérieur [STS], classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), les grandes écoles, les écoles ou instituts spécialisés et dans les universités.

DCG : diplôme de comptabilité et de gestion

DSAA : diplôme supérieur d'arts appliqués

DNMADE : diplôme national des métiers d'art et du design en trois ans

Le budget 2023 de l'académie (en millions d'€)



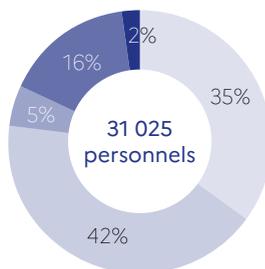
■ Dépenses de personnel
■ Dépenses d'intervention
■ Dépenses de fonctionnement courant et d'investissement

Source : Chorus

Les personnels

au 30 novembre 2023

31 025 personnels
10 756 enseignants dans le 1^{er} degré
13 130 enseignants dans le 2^d degré
1 680 personnels administratifs,
techniques, sociaux et de santé
4 967 personnels de vie scolaire
492 personnels de direction
et d'inspection



- Enseignants dans le 1^{er} degré
- Enseignants dans le 2^d degré
- Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé
- Personnels de vie scolaire
- Personnels de direction et d'inspection

Champ : secteurs public et privé sous contrat
hors personnel jeunesse et sport
Sources : MENJ, systèmes d'information EPP, Agora, Agape -
données issues de l'application BSA

Les établissements publics et privés sous contrat en 2023-2024

1280
écoles

public : 1 243
privé : 37

170
collèges

public : 146
privé : 24

1 CFA académique

composé de
35 sites de formation
dont 21 UFA

1 CFA universitaire

1 Érea

Établissement régional
d'enseignement adapté

46

lycées généraux
et technologiques

public : 25
privé : 21

27

lycées
polyvalents

public : 27
privé : 0

23

lycées
professionnels

public : 16
privé : 7

**1 école
européenne**

de la maternelle
au lycée

**1 lycée
franco-
allemand**

Retrouvez l'intégralité des chiffres de l'académie de Strasbourg
dans la brochure « Chiffres clés 2024-2025 »

L'organisation de l'académie

Le pilotage de l'académie

Le recteur

L'académie est placée sous l'autorité du recteur, nommé par décret du président de la République, en conseil des ministres.

Représentant du ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse, il met en application la politique éducative définie au niveau national en l'inscrivant dans le contexte régional et dans le cadre académique.

Le cabinet, qui comprend le service communication, est directement rattaché au recteur.

Les services du rectorat

La secrétaire générale d'académie est responsable, sous l'autorité du recteur, de l'administration de l'académie, avec l'appui des services académiques organisés autour de deux pôles :

- la direction des ressources humaines ;
- la direction de l'appui, de l'expertise et des moyens.

Les conseillers du recteur

Ils sont placés sous l'autorité du recteur : la directrice de la pédagogie, le chef du service académique de l'information et de l'orientation (Csaio) ; les délégués académiques à la formation professionnelle initiale et continue (Dafpic) ; aux relations internationales et aux langues vivantes (Darilv) ; au numérique (Dane) ; à la

formation des personnels (EAFC) ; la conseillère à l'innovation (Cardie) ; au premier degré ; le conseiller technique établissements vie scolaire ; les conseillères des secteurs infirmier, médical et social ; l'ingénieur régional de l'équipement (IRE).

Les missions de certains de ces conseillers relèvent également de la région académique.

Les services départementaux

Les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (IA-Dasen)

dirigent les services de l'Éducation nationale du département dans lequel ils sont nommés. Ils sont adjoints et délégués du recteur, qu'ils représentent à l'échelon départemental.

Dans ce cadre, ils appliquent la stratégie académique et prennent l'ensemble des actes relatifs aux affaires des services placés sous leur autorité, se rapportant à la mise en œuvre de la politique éducative pour les enseignements primaires, secondaires, les établissements qui les dispensent et les personnels qui y sont affectés.

À l'échelon départemental, les services de l'Éducation nationale sont rassemblés au sein de la **direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)**.

Les corps d'inspection

Les questions relatives à la pédagogie relèvent des différents corps d'inspection. Ils accompagnent les établissements scolaires dans la mise en œuvre des réformes ainsi que tous les personnels enseignants et d'éducation (stagiaires, titulaires, contractuels). Seuls ou à plusieurs, ils sont en charge de dossiers thématiques et transversaux. Ils entretiennent des liens avec l'inspection générale. Ils ont également une mission de conseil du recteur et d'évaluation des établissements et des écoles.

Les inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), sous l'autorité du recteur, évaluent et conseillent les enseignants des différentes disciplines des collèges et lycées d'enseignement général et technologique. Ils s'occupent du suivi de tous les examens et certifications de la voie générale et technologique.

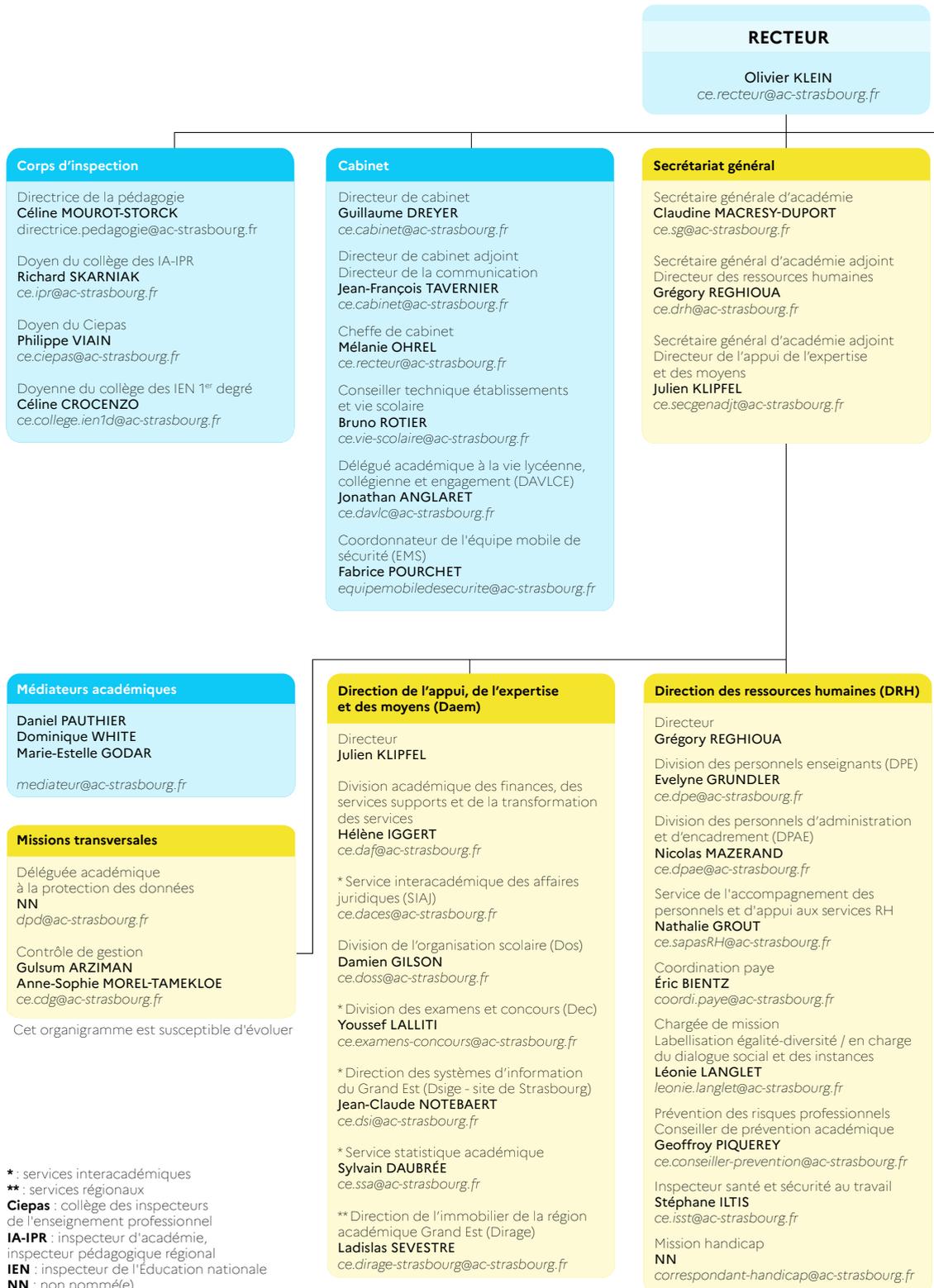
Les inspecteurs de l'Éducation nationale – enseignement technique (IEN-ET) ou général (IEN-EG) remplissent les mêmes fonctions que les IA-IPR dans l'enseignement professionnel. Ils s'occupent du suivi de tous les examens et certifications de la voie professionnelle.

Les inspecteurs de l'Éducation nationale du 1^{er} degré (IEN), sous l'autorité des DASEN, sont en charge d'une circonscription. Ils ont pour mission de conseiller, d'inspecter et d'évaluer tous les personnels des écoles maternelles et élémentaires de leur circonscription.

“ *Le territoire de l'académie est subdivisé en 36 circonscriptions, dont 8 à Strasbourg, 3 à Mulhouse et 1 à Colmar.* ”

Organigramme des services académiques

Rentrée 2024



Conseillers techniques et délégations académiques

École académique de la formation
continue (EAFC)

Emmanuelle PERNOUX-METZ
ce.eafc@ac-strasbourg.fr

** Service académique de l'information
et de l'orientation (SAIO)

Christian CHARDIN
ce.saio@ac-strasbourg.fr

** Délégation régionale académique
à la formation professionnelle initiale
et continue (Draafpic)

Florent ROCHEDIX
ce.dafpic@ac-strasbourg.fr

** Délégation académique au numérique
pour l'éducation (Dane)

Sébastien LORENTZ
ce.dane@ac-strasbourg.fr

** Délégation académique aux relations
internationales et aux langues vivantes
(Darilv)

Isabelle WOLF
ce.darilv@ac-strasbourg.fr

GIP FCIP Alsace

Michaël GRANDGEORGE
ce.dafpic@ac-strasbourg.fr

Délégation académique
à l'action culturelle (Daac)

Peggy GATTONI
ce.actions-culturelles@ac-strasbourg.fr

Centre académique pour la scolarisation
des élèves allophones nouvellement
arrivés (Casnav)

Hélène MARTINET
casnav@ac-strasbourg.fr

Conseillère académique recherche
développement, innovation
et expérimentation (Cardie)

Catherine LALLEMENT
ce.cardie@ac-strasbourg.fr

Conseiller pilotage pédagogique 1^{er} degré

Christophe GLEITZ
christophe.gleitz@ac-strasbourg.fr

Médecin conseillère technique

Camille PFLEGER
ce.santesocial@ac-strasbourg.fr

Infirmière conseillère technique

Léone JUNG
ce.santesocial@ac-strasbourg.fr

Conseillère technique du service social

Jeannine EL ALLALI
ce.santesocial@ac-strasbourg.fr

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) du Bas-Rhin

Inspecteur d'académie
Directeur académique des services
de l'Éducation nationale
Jean-Pierre GENEVIÈVE

Inspectrice d'académie
Directrice académique adjointe
des services de l'Éducation nationale
Marion DUBOIS-PAGER

Secrétaire générale
Béatrice VINCENT
ce.sg67@ac-strasbourg.fr

Adjointe à l'IA-Dasen du Bas-Rhin
en charge du 1^{er} degré
Marie RÖGLER
ce.inspecteur67@ac-strasbourg.fr

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) du Haut-Rhin

Inspecteur d'académie
Directeur académique des services
de l'Éducation nationale
Nicolas FELD-GROOTEN

Inspecteur d'académie
Directeur académique adjoint
des services de l'Éducation nationale
Stéphane JACH

Secrétaire générale
Armelle KHEDER
i68sg@ac-strasbourg.fr

Adjoint à l'IA-Dasen du Haut-Rhin
en charge du 1^{er} degré
Vincent MICHELAT
i68cab@ac-strasbourg.fr

Cet organigramme est susceptible d'évoluer

Organigramme de la DSDEN du Bas-Rhin (67)

Directrice académique adjointe des services départementaux de l'Éducation nationale du Bas-Rhin

Marion DUBOIS-PAGER
ce.inspecteur67@ac-strasbourg.fr

Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale du Bas-Rhin

Jean-Pierre GENEVIÈVE
ce.inspecteur67@ac-strasbourg.fr

Adjointe au directeur académique, chargée du 1^{er} degré

Marie ROGLER
ce.inspecteur-adjoint67@ac-strasbourg.fr

Conseillères techniques

Mission de promotion de la santé des élèves

NN, médecin
Marie-Claire DOLEANS, infirmier
ce.med67@ac-strasbourg.fr

Service social en faveur des élèves

Laure BRONCHARD
ce.social-eleves@ac-strasbourg.fr

Secrétaire générale

Béa VINCENT
ce.sg67@ac-strasbourg.fr
Assistante de la secrétaire générale
Armelle MENETREY

Inspectrice de l'Éducation nationale, chargée de l'information et de l'orientation

Delphine GOUSSAULT
ce.iien-io67@ac-strasbourg.fr

Cabinet

Cheffe de cabinet
Marie PINATELLE-DAVAZ
ce.inspecteur67@ac-strasbourg.fr
Assistant du Dasein & de la Daasen
NN

Inspecteurs de l'Éducation nationale, chargés du service de l'école inclusive

ienash67@ac-strasbourg.fr

Véronique WEIBEL
Mike NOEPPPEL
Responsable du pôle recrutement et formation
Caroline DREGER
bureau.aesh67@ac-strasbourg.fr

Service départemental jeunesse engagement et sport (SDJES)

ce.sdjes67@ac-strasbourg.fr

Chef de service
François SCHMITT
Adjoint au chef de service
Jacques GENGEMBRE

Inspectrice de l'Éducation nationale, chargée de l'enseignement technique

Anne WOHNHASS, IEN-ET

Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de l'instruction en famille

Jean-François BOHY, IEN-IEF

Division des moyens, de l'aide au pilotage et des indicateurs (Mapi)

ce.moyens67@ac-strasbourg.fr

Chef de division
Karl SZARVAS
Adjointe au chef de division
Caroline BOTTEMER

Division 1^{er} degré (D1D) : Anne JULLIÈRE

ce.div-personnel67@ac-strasbourg.fr

Bureau de la gestion collective du personnel enseignant
Nathalie REGNOUF
Bureau de la formation initiale et continue
Peggy KREMP-ARCHER

Division des élèves (Divel) : Nadia KLEIN

Adjointe : Caroline HULLAR
ce.vie-scolaire67@ac-strasbourg.fr

Pôle actions éducatives
Valérie VENANCE
Pôle affectations
Lycées : Najiba EL-BAZ
Collèges : Priscilla NODINOT
Pôle suivi de la scolarité (IEF - Absentéisme)
Juliette ROYE
Pôle enseignement adapté et handicap
Michaëla FOY

Plateforme académique de gestion administrative et financière des AESH

ce.aesh@ac-strasbourg.fr

Christelle VIAUD

Plateforme académique de gestion individuelle des professeurs des écoles

Perrine BEFADI

Missions transversales

Pôle harcèlement
Aurélien HABERER
pole.harcelement67@ac-strasbourg.fr

Politique de la ville et éducation prioritaire
Raphaël WERLE
ce.politiquedelaville-educationprioritaire@ac-strasbourg.fr

Prévention de la violence
Albane BINI
ce.preventionviolence67@ac-strasbourg.fr

Conseillère prévention santé et sécurité au travail, coordinatrice risques majeurs
Elen LE PORT
conseiller-prevention67@ac-strasbourg.fr

Remplacement
Florence GILBERT

Enseignement des langues
Frédéric BOISSARD

Cet organigramme est susceptible d'évoluer

Adresse postale : 65 avenue de la Forêt-Noire - 67083 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 45 92 92 / Mél : ce.ia67@ac-strasbourg.fr
Horaires d'ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

IEN-IO / ET / SEI / IEF : inspecteur de l'Éducation nationale – information-orientation / enseignement technique / service de l'école inclusive / instruction en famille
NN : non nommé(e)

Organigramme des inspections DSDEN du Bas-Rhin (67)

Adjointe au directeur académique,
chargée du 1^{er} degré

Marie ROGLER
ce.inspecteur-adjoint67@ac-strasbourg.fr

Secrétariat

Marie-José KETTERER

Inspecteurs de l'Éducation nationale, chargés de circonscription

Service de l'école inclusive
Véronique WEIBEL, sud du Bas-Rhin
Mike NOEPEL, nord du Bas-Rhin
lenash67@ac-strasbourg.fr

Erstein
Céline CROCENZO
len.erstein@ac-strasbourg.fr

Eurométropole Nord
Kelly RAIERI
len.eurometropole.nord@ac-strasbourg.fr

Eurométropole Sud-Ouest
Eric CHAILLOT
len.eurometropole.nord-sud
@ac-strasbourg.fr

Haguenau Nord
Serge SACCUCCI
len.haguenau.nord@ac-strasbourg.fr

Haguenau Sud
Marie MARTINEZ-TROADEC
len.haguenau.sud@ac-strasbourg.fr

La Wantzenau-Rhin
Franck ARDOUIN
len.wantzenau.rhin@ac-strasbourg.fr

Molsheim
Marion LIENHART-SCHEBELEN
len.molsheim@ac-strasbourg.fr

Obernai
Anne GASSER
len.obernai@ac-strasbourg.fr

Saverne
Sabelline POIRET
len.saverne@ac-strasbourg.fr

Sélestat
Cathy CHARVET
len.selestat@ac-strasbourg.fr

Strasbourg 1
Anne TARAN
len.strasbourg1@ac-strasbourg.fr

Strasbourg 2 + privé
Patricia ECKERT
len.strasbourg2-prive@ac-strasbourg.fr

Strasbourg 3
Virginie MEYER
len.strasbourg3@ac-strasbourg.fr

Strasbourg 4
Véronique WILLIG
len.strasbourg4@ac-strasbourg.fr

Strasbourg 5
Malika IFFER
len.strasbourg5@ac-strasbourg.fr

Strasbourg 6
Peggy KILHOFFER
len.strasbourg-6@ac-strasbourg.fr

Strasbourg 7 + international :
Frédéric FISCHER
len.strasbourg7-international
@ac-strasbourg.fr

Truchtersheim-Kochersberg
Nadine BASTIEN
len.truchtersheim.kochersberg
@ac-strasbourg.fr

Vosges du Nord
Karine SCHIESTEL
len.vosgesdunord@ac-strasbourg.fr

Wissembourg
Marie Madeleine KIEFFER
len.wissembourg@ac-strasbourg.fr

Cet organigramme est susceptible d'évoluer

Organigramme de la DSDEN du Haut-Rhin (68)

Adjoint au directeur académique, chargé du 1^{er} degré

Vincent MICHELAT
ce.0681567j@ac-strasbourg.fr

Conseillers techniques

Responsable du service infirmier
Sabine MULLER DUFAY
sante-68@ac-strasbourg.fr
Adjointe
Camille PFAFF
ce.social-eleves68@ac-strasbourg.fr
Responsable du service social en faveur
des élèves
Delphine MEYER
ce.social-eleves68@ac-strasbourg.fr
Cheffe de bureau service médical et
social en faveur des élèves
Marie-Luce BALP-RIVALS
marie-luce.balp@ac-strasbourg.fr

Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé du Carré régalien

Romain BERNAUD, IEN-IEF
romain.bernaud@ac-strasbourg.fr

Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale du Haut-Rhin

Nicolas FELD-GROOTEN
i68cab@ac-strasbourg.fr

Secrétaire générale Chef des services administratifs

Armelle KHEDER
i68cab@ac-strasbourg.fr

Service départemental jeunesse engagement et sport

Thomas GUTHMANN / adjoint : Laurent DUPUY
ce.sdjes68@ac-strasbourg.fr

Chef de cabinet

Renaud ROGLER
i68cab@ac-strasbourg.fr

Directeur académique adjoint des services départementaux de l'Éducation nationale du Haut-Rhin

Stéphane JACH
i68cab@ac-strasbourg.fr

Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de l'information et de l'orientation

Sébastien GAND, IEN-IO
sebastien.gand@ac-strasbourg.fr

Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de la scolarisation des élèves handicapés

Jérôme CONROY, IEN-ASH
ce.0680102S@ac-strasbourg.fr

Inspectrice de l'Éducation nationale, chargée de l'enseignement technique

Cécile REINBOLT
cecile.reinbolt@ac-strasbourg.fr

Inspectrice de l'Éducation nationale, chargée de l'enseignement préélémentaire

Fabienne GANZITTI

Plateforme académique des frais de déplacements

Hélène GUÉQUIÈRE / adjointe : Audrey MAETZ
ce.pplateforme-deplacements@ac-strasbourg.fr

Plateforme académique des bourses scolaires

Hélène GUÉQUIÈRE / adjointe : Martine KLEM
ce.bourses@ac-strasbourg.fr

Plateforme académique service civique et gestion administrative AESH68

Stéphanie MATHIEU
ce.pplateforme-contratsaides@ac-strasbourg.fr

Service social des personnels

Magali STOFFER
magali.stoffer@ac-strasbourg.fr
Emmanuelle VERDANT
emmanuelle.verdant@ac-strasbourg.fr

Division de l'enseignant, des moyens et de la formation continue du 1^{er} degré

Sylvie PHILIPPE / adjointe : Aline DESCAMPS
i68d1@ac-strasbourg.fr
Gestion collective des pers. du 1^{er} degré
Hervé CAROL
Moyens et pilotage de l'enseignement
public du 1^{er} degré
Catherine BOUILLET
Formation initiale et continue
Laurence HUMBERT

GRH de proximité

Valérie COUTRET / ce.rhp68@ac-strasbourg.fr

Conseiller pédagogique départemental EPS

William BEHAGUE / i68cpdeps@ac-strasbourg.fr

Conseillère prévention, référente sûreté

Marilyne BUESSLER
conseiller-prevention68@ac-strasbourg.fr

Division de l'élève et des actions pédagogiques

Anne CHAZAL
actions.pedagogiques68@ac-strasbourg.fr
Pôle collège
Pauline SCHIRRA-ARNOLD
pole.college68@ac-strasbourg.fr
Pôle lycée
Isabelle PIRETO
bureau.eleve68@ac-strasbourg.fr
Pôle difficultés de l'élève : NN
difficultes.eleve68@ac-strasbourg.fr
Pôle actions pédagogiques : Julia MOUTEL
actions.pedagogiques68@ac-strasbourg.fr

Affaires générales

Karine GEOFFRAY-DAUGÉ
Ressources humaines
Frédérique MUNIER
i68brh@ac-strasbourg.fr
Affaires financières
Marilyne BUSCH
i68finan@ac-strasbourg.fr

Missions transversales

Suivi bilinguisme du 1^{er} et 2^d degré
Caroline KEMPF-OU-SAIDENE
caroline.kempf@ac-strasbourg.fr
Casnav : Pauline DIETRICH
pauline.dietrich@ac-strasbourg.fr
Persévérance scolaire : Céline SCHERTZER
celine.schertzer@ac-strasbourg.fr

Technologies de l'information
et de la communication
Laurent KLUKASZEWSKI
laurent.klukaszewski@ac-strasbourg.fr
Cellule formation initiale et continue
Marie-Véronique MARCHEGIANI
m-veronique.marchegiani@ac-strasbourg.fr

Sybil KUTTLER
sybil.kuttler@ac-strasbourg.fr
Chargée académique du dossier secourisme
Marie-Odile SAPTE
marie-odile.sapte@ac-strasbourg.fr

Adresse postale : 52-54 avenue de la République - BP 60092 - 68017 Colmar Cedex
Tél. 03 89 21 56 56 / Mél : i68courrier@ac-strasbourg.fr
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

IEN-IO / ET / ASH : inspecteur de l'Éducation nationale – information-orientation / enseignement technique / adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés
NN : non nommé(e)

Organigramme des inspections DSDEN du Haut-Rhin (68)

**Adjoint au directeur académique,
chargé du 1^{er} degré**

Vincent MICHELAT
i68cab@ac-strasbourg.fr

Secrétariat

Perrine SIDOLLE

**Inspecteurs de l'Éducation nationale,
chargés de circonscription**

Altkirch
Marie TROADEC
ce.0680124R@ac-strasbourg.fr

Andolsheim
Magali BERGER-SAUNIER
ce.0681986P@ac-strasbourg.fr

Colmar
Nathalie BURGET
ce.0680119K@ac-strasbourg.fr

Guebwiller
Fabienne TRICOTET
ce.0680121M@ac-strasbourg.fr

Illfurth
Fabienne GANZITTI
ce.0682040Y@ac-strasbourg.fr

Ingersheim
Michèle SCHILLINGER
ce.0680120L@ac-strasbourg.fr

Mulhouse 1
Catherine METZ
ce.0680122N@ac-strasbourg.fr

Mulhouse 2
David TOURNIER
ce.0680123P@ac-strasbourg.fr

Mulhouse 3
Rémy KOZLIK
ce.0682027J@ac-strasbourg.fr

Riedisheim
Céline VIDAL-OLIVIER
ce.0681791C@ac-strasbourg.fr

Saint-Louis
Sarah HINTERLANG
ce.0681751J@ac-strasbourg.fr

Thann
Delphine KAUFMANN
ce.0680125S@ac-strasbourg.fr

Wintzenheim
David CAILLEAUX
ce.0681759T@ac-strasbourg.fr

Wittelsheim
Marie PERPINA
ce.0681709N@ac-strasbourg.fr

Wittenheim
Christèle BARLÉON
ce.0681349X@ac-strasbourg.fr

Cet organigramme est susceptible d'évoluer

Préau



Soutenu
par



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Améliorons votre quotidien **ensemble**

Culture

Loisirs et tourisme

Sport

Vie quotidienne

Inscription
GRATUITE

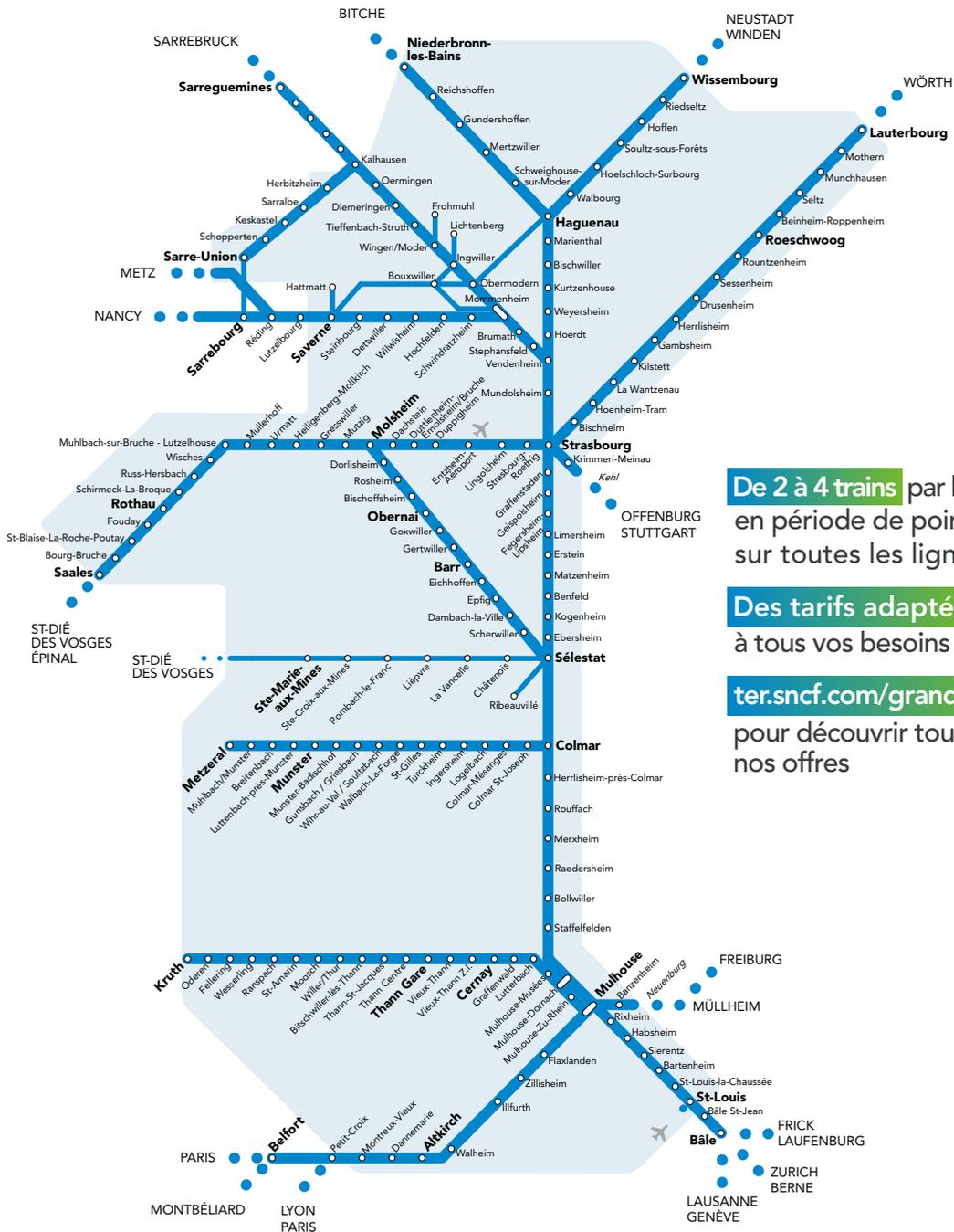
Des prestations
variées à tarif préférentiel.

Accès gratuit et illimité à la
médiathèque **Préau** :
**cinémathèque, presse, musique,
formations personnelles...**



preau.education.fr | contact@preau.education.fr | 01 57 97 87 87

TER Fluo, la solution pour vos déplacements en Alsace



De 2 à 4 trains par heure en période de pointe sur toutes les lignes

Des tarifs adaptés à tous vos besoins

ter.sncf.com/grand-est pour découvrir toutes nos offres



La vie professionnelle

Gérer votre carrière

La direction des ressources humaines regroupe notamment deux services de gestion administrative qui assure le suivi des carrières et des rémunérations des personnels de l'enseignement public exerçant dans les établissements d'enseignement du second degré et de l'enseignement supérieur (hors personnels de statut universitaire) et des personnels de l'enseignement privé sous contrat des premiers et seconds degrés ; ainsi qu'un service académique de l'accompagnement des personnels et d'appui aux services de ressources humaines.

Vous êtes enseignant du second degré dans l'enseignement public ou du premier et du second degré dans l'enseignement privé sous contrat

Vous relevez de la division des personnels enseignants (DPE).

ce.dpe@ac-strasbourg.fr

03 88 23 39 50

Chaque portefeuille de disciplines ou portefeuille d'établissements (pour l'enseignement privé sous contrat) est administré par un gestionnaire, qui sera votre interlocuteur privilégié pour toutes les questions de ressources humaines que vous rencontrerez au cours de votre carrière.

DPE 1 : enseignants titulaires des disciplines littéraires, linguistiques, artistiques et de l'enseignement religieux ;

DPE 2 : enseignants titulaires des disciplines scientifiques, technologiques et de l'éducation physique et sportive ;

DPE 3 : enseignants contractuels (y compris alternants), maîtres-auxiliaires, intervenants extérieurs, assistants de langue et titulaires sur zone de remplacement (uniquement pour les affectations en remplacement ou suppléance), CPE,

psy-EN contractuels, AED en CDI ;

DPE 4 : enseignement privé sous contrat du premier et du second degré ;

DPE 5 : gestion collective, gestion individuelle des professeurs documentalistes, CPE et psy-EN titulaires.

Le secrétariat de votre établissement peut vous indiquer les coordonnées de votre gestionnaire.

Un espace web pour suivre votre carrière

pour les enseignants du premier et du second degré public, pour les enseignants du premier et du second degré privé sous contrat. Après authentification, vous pourrez consulter votre dossier administratif ; vous informer sur vos perspectives de carrière ; compléter votre CV ; vous inscrire à des actes de gestion et aux opérations de mutations (les opérations de mutations ne sont pas gérées via I-Professionnel dans l'enseignement privé), et consulter le résultat. I-Prof et I-Professionnel sont accessibles depuis le portail Arena.

Vous êtes personnel d'administration ou d'encadrement

Vous relevez de la division des personnels d'administration et d'encadrement (DPAE).

ce.dpae@ac-strasbourg.fr

03 88 23 38 81

DPAE 1 : personnels d'inspection et de direction.

DPAE 2 : personnels d'administration, techniques, de santé (médecins et infirmiers) et sociaux.

En vous connectant au *Portail agent* (*Arena > Gestion des personnels > Mon portail agent*), après authentification sur Arena, vous aurez accès à votre dossier administratif, avec la procédure à suivre pour retrouver votre Numen ; votre situation personnelle ; votre parcours ; la gestion de vos promotions et mobilités : l'outil vous permet de candidater à la liste d'aptitude et de gérer vos promotions en fonction de vos droits.

DPAE 3 : bureau de l'action sociale, des accidents de travail et maladies professionnelles et des pensions
La section de l'action sociale répond à vos questions que vous pouvez adresser à :

ce.action-sociale@ac-strasbourg.fr

Les déclarations d'accidents de travail et maladies professionnelles sont à adresser à :

accidents.rectorat@ac-strasbourg.fr

Vous préparez votre retraite (tous personnels) : adressez-vous au bureau des pensions (DPAE3)

retraite@ac-strasbourg.fr

et à la DPE4 pour l'enseignement

privé sous contrat.

ce.dpe4@ac-strasbourg.fr

Vous cherchez une nouvelle orientation de carrière,

adressez-vous au service de l'accompagnement des personnels et d'appui aux services RH (accès par proxIRH, via ARENA).

Vous êtes professeur ou conseiller d'éducation stagiaire

Pour votre année de stage, vous serez affecté dans une école, un collège ou un lycée. Vous suivrez tout au long de l'année une formation adaptée à vos besoins, que vous soyez :

- professeur des écoles stagiaire (PE) ;
- professeur de lycée et collège stagiaire (PLC) ;
- professeur de lycée professionnel stagiaire (PLP) ;
- conseiller principal d'éducation stagiaire (CPE).

Pour les personnels affectés dans le second degré (PLC, les PLP et les CPE), les affectations, mutations, promotions et salaires relèvent de la : division des personnels enseignants (ce.dpe@ac-strasbourg.fr).

Vous êtes professeur des écoles stagiaire

Les **affectations et les opérations de gestion collective** sont gérées par la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) de votre département d'affectation et par la DPE4 pour l'enseignement privé sous contrat.

Les **opérations de gestion individuelle** (rémunération, situation familiale,

congés, etc.) sont gérées par le service académique de gestion individuelle des professeurs des écoles (SAGIPE) situé à la DSDEN du Bas-Rhin, quel que soit votre département d'affectation et par la DPE4 pour l'enseignement privé sous contrat. Votre année de stage se déroule sous l'autorité du directeur académique des services de l'Éducation nationale (Dasen) de votre département d'affectation.

Vous êtes accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH)

Pour toute question de ressources humaines (carrière, missions, formation, etc.) veuillez contacter le service de gestion AESH de votre DSDEN :

Bas-Rhin :

bureau.aesh67@ac-strasbourg.fr
03 88 45 92 41

Haut-Rhin : *aesh68.gestion-admin@ac-strasbourg.fr*
03 89 21 56 39/45

Pour toute question administrative ou de rémunération, veuillez contacter votre gestionnaire.

Accompagnement de l'entrée dans le métier

Les corps d'inspection pour le second degré ont développé des ressources et des outils pour vous accompagner durant votre année de stage, tant sur le plan administratif que pédagogique :

<https://www.ac-strasbourg.fr/ea-fc-l-ecole-academique-de-la-formation-continue-122488>

Si vous êtes professeur des écoles stagiaire, vous accédez aux ressources administratives et pédagogiques qui vous sont destinées en vous connectant aux espaces réservés sur le site de votre DSDEN :

www.ac-strasbourg.fr/dsden67
www.ac-strasbourg.fr/dsden68

Vous êtes en situation de handicap ou d'inaptitude

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 définit le handicap de la façon suivante : « constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. La loi prend en compte les quatre familles de handicap : moteur, sensoriel, cognitif et psychique.

Qui est considéré comme travailleur handicapé, bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) ?

Les personnes disposant de l'un des justificatifs d'éligibilité suivants :

- la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ;
- les victimes d'accidents du travail ou de maladie professionnelle avec incapacité permanente partielle (IPP) au moins égale à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de la sécurité sociale ;
- les titulaires d'une pension d'invalidité réduisant d'au moins deux tiers leur capacité de gain ou de travail ;
- les pensionnés de guerre ou assimilés (veuf ou orphelin de guerre, sapeur-pompier, victime d'attentat...);
- les titulaires de la *carte d'invalidité* ou de la *carte mobilité-inclusion* avec la mention *invalidité* ;
- les titulaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) ;
- l'agent reconnu inapte aux fonctions d'enseignement.

La correspondante handicap académique

Elle est à disposition de tous les personnels pour les difficultés liées à une situation de handicap reconnue ou pouvant être reconnue dans le cadre de l'activité professionnelle. Elle intervient avec le consentement des agents sur quatre axes majeurs :

- le maintien dans l'emploi : étude de poste, information sur les droits, prise en charge financière de l'aménagement de poste sous certaines conditions ;
- le recrutement des BOE (bénéficiaires de l'obligation d'emploi) ;
- la sensibilisation sur les situations de handicap ;
- l'information sur la reconnaissance de la situation de handicap.

Quels sont les droits des bénéficiaires de l'obligation d'emploi ?

Être reconnu en situation de handicap permet d'accéder (dans la plupart des cas, sur préconisation médicale) à un certain nombre de dispositifs qui favorisent l'intégration

professionnelle et le maintien dans l'emploi : aménagements matériels et organisationnels, remboursement du reste à charge lors de l'acquisition de prothèses auditives, bonification des chèques vacances, départ anticipé à la retraite (sous réserve d'en remplir les conditions), etc.

En savoir plus : www.education.gouv.fr/pid351/handicap-tous-concernes.html

Comment se faire reconnaître travailleur handicapé ?

En téléchargeant sur le site de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de votre département de résidence, le formulaire *Cerfa n°15692*01*
annuaire.action-sociale.org/MDPH/MDPH-67-Bas-Rhin/Formulaires.html
ou
annuaire.action-sociale.org/MDPH/MDPH-68-Haut-Rhin/Formulaires.html

Comment déclarer sa situation de handicap à l'employeur ?

En transmettant le justificatif d'éligibilité à la mission handicap ou à votre gestionnaire.

Vos contacts dans l'académie de Strasbourg :

Le correspondant handicap académique : 03 88 23 38 65
Son assistant : 03 88 23 36 32
Correspondant-handicap@ac-strasbourg.fr

Les référents handicap

Dans le Bas-Rhin

Anne Jullière : 03 88 45 92 12

Anne Laurence Kretz : 03 69 20 93 36

Dans le Haut-Rhin

Mireille Schmitt : 03 89 21 56 44



Santé et sécurité au travail

La *santé et sécurité au travail* (SST) a pour objectif la prévention et la protection de la santé et de la sécurité des personnels. La démarche est pluridisciplinaire et vise à supprimer ou à réduire les risques auxquels ils sont exposés lors de l'exercice de l'activité professionnelle. Des actions de prévention sont mises en place comme la formation des personnels et l'évaluation des risques à travers l'élaboration et la mise à jour du document unique d'évaluation des risques et la mise en œuvre d'un programme de prévention.

Les différents acteurs de prévention

Le conseiller de prévention académique (CPA) et les conseillères de prévention départementales (CPD)

Ils sont en charge de la prévention des risques professionnels. Le CPA anime et coordonne le réseau *santé sécurité au travail* composé des conseillères de prévention départementales, des assistants de prévention des collèges, lycées et des services, en liaison avec l'inspecteur santé sécurité au travail. Les CPD assurent l'animation et la coordination au niveau du département et conseillent les écoles avec l'appui des assistants de prévention de circonscription.

Les assistants de prévention

Ils conseillent le chef de service dans la mise en œuvre des règles de santé et sécurité au travail. Ils veillent notamment à la bonne tenue des registres de santé sécurité au travail (RSST) et participent à la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

L'inspecteur santé sécurité au travail (ISST)

Il contrôle les conditions d'application des règles en matière de santé et sécurité et propose au chef de service intéressé toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène, la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

Le psychologue du travail

Rattaché au service de l'accompagnement des personnels et d'appui aux services RH (sapas-RH), il est en charge de la prévention des risques psychosociaux et du management des relations sociales. Il accompagne le changement ainsi que le management du changement organisationnel.

Le service de médecine de prévention

Les médecins du travail interviennent dans le domaine de la santé et du bien-être au travail des personnels de l'Éducation nationale. Ils ont un rôle de conseil auprès de l'administration et des agents, assurent notamment le suivi des personnels et sollicitent les aménagements de poste de travail.

Les formations spécialisées des CSA

Leur rôle est de contribuer à la protection de la santé et à la sécurité au travail ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Elles veillent à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Retrouvez tous les contacts et les listes des représentants des personnels sur Partage (voir p. 43)

<https://partage.ac-strasbourg.fr>, rubrique « Vie de l'agent », page « Santé et sécurité au travail ».

Le traitement

La direction régionale des finances publiques verse votre traitement, à terme échu, environ trois jours ouvrables avant la fin de chaque mois.

Votre dossier, remis lors de votre prise de poste, doit être constitué :

- d'une notice individuelle destinée à la gestion administrative et financière ;
- de deux relevés d'identité bancaire ;
- d'une copie de votre carte vitale ;
- pour le paiement éventuel du supplément familial de traitement (SFT), d'une copie du livret de famille et d'une attestation de non-perception du SFT de l'employeur du conjoint, ainsi que de l'attestation Caf (à partir de 2 enfants).

Ces pièces sont à remettre au secrétariat de votre établissement (enseignants) ou à votre gestionnaire (personnels administratifs et d'encadrement) dans les meilleurs délais.

Si le dossier complet de prise en charge est déposé après le 3 septembre, un acompte représentant 90% du traitement est versé à la fin du mois.

La régularisation s'effectuera lors du versement de la première paye complète (le versement d'un acompte ne donne pas lieu à l'édition d'un bulletin de paye. L'acompte figurera sur le bulletin suivant).

Vous venez d'être nommé sur un poste de stagiaire du ministère de l'Éducation nationale, cette nomination entraîne un changement important dans la gestion de votre dossier de sécurité sociale : vous dépendrez du régime des fonctionnaires, géré par la MGEN, mutuelle générale de l'Éducation nationale.

“ La MGEN procède au remboursement de vos frais médicaux sur la base des taux du régime général.

Votre centre départemental MGEN dépend de votre lieu d'affectation MGEN 67

Centre de service - Crystal Park (Espace européen de l'entreprise), 1 avenue de l'Europe 67300 Schiltigheim

Ou : 2 rue du Vieux Marché aux Vins - 67000 Strasbourg

MGEN 68

10 rue Gustave Hirn
68200 Mulhouse

Tél. 3676 (coût d'un appel local depuis un poste fixe)

Vos bulletins de paye disponibles en ligne

Que vous soyez titulaire, contractuel ou stagiaire, **vos bulletins de paye sont désormais accessibles en ligne** dans votre espace numérique sécurisé de l'agent public (Ensap) sur ensap.gouv.fr

**Pour créer votre espace personnel,
munissez-vous de :**

- votre numéro de sécurité sociale ;
- du relevé d'identité bancaire du compte sur lequel votre salaire est versé ;
- votre adresse mail (professionnelle ou personnelle).

**Après avoir créé votre espace
personnel, vous pourrez :**

- consulter vos bulletins de paye ;
- consulter vos attestations fiscales et vos décomptes de rappel éventuels ;
- consulter votre compte individuel de retraite et en demander la correction ;
- obtenir une simulation de retraite ;
- suivre l'avancée du traitement de votre dossier.

COMME NOUS, REJOIGNEZ LA CASDEN, LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE !

Mark, Marie-Elisabeth, Pierrick, Aurélie, agents de la Fonction publique

Pour plus d'informations, rendez-vous dans votre Délégitation CASDEN
1 Quai Kléber
67000 Strasbourg

Retrouvez toute l'actualité du monde de l'éducation, sur le magazine en ligne www.vousnousils.fr



PARTENAIRE PREMIUM

casden.fr
Coût de connexion
selon votre opérateur



Retrouvez-nous
chez

BANQUE POPULAIRE

L'action sociale

L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents de l'Éducation nationale et de leurs familles. Elle offre aux fonctionnaires de l'Éducation nationale, actifs ou retraités, diverses prestations. Elles peuvent être accordées soit au titre des prestations interministérielles (Pim), soit au titre des actions sociales d'initiative académique (Asia). Les prestations sont versées dans la limite des fonds disponibles pour l'année civile en cours.

Qui peut en bénéficier ?

Les agents stagiaires et titulaires de l'Éducation nationale en activité rémunérés sur le budget de l'État.

Les maîtres de l'enseignement privé sous contrat.

Les agents contractuels de droit public rémunérés sur le budget de l'État dont le contrat est supérieur ou égal à 10 mois pour les Pim (après 6 mois d'ancienneté) et 6 mois pour les Asia et les aides financières.

Les assistants d'éducation (AE) sous contrat supérieur ou égal à 6 mois. Attention, les prestations interministérielles ne leur sont pas ouvertes.

Les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), recrutés par les DSDEN, sous contrat égal ou supérieur à 6 mois.

Les fonctionnaires retraités.

Les ayants cause.

Quelles prestations ?

Les aides financières : secours urgents et exceptionnels ; prêts à court terme à caractère social, sans intérêt.

L'aide aux études des enfants : aide accordée pour l'année universitaire, au vu des dossiers et dans la limite des crédits disponibles. Elle est accordée pour trois années d'études maximum par enfant.

L'installation et le logement : aide à l'installation des personnels ; aide à l'accès au logement ; logement des fonctionnaires (demande de logement temporaire : partenariat avec Action Logement et le Crous / demande de logement social : partenariat avec Action Logement et CDC Habitat Social).

Loisirs et culture : subventions pour des séjours d'enfants ; voyages scolaires ; séjours en camping ; carte Cezam, chèques vacances.

La garde d'enfants de moins de six ans : aide sous forme de chèque emploi service universel (Cesu).

Les enfants handicapés : allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans sous conditions ; allocation spéciale pour jeunes adultes atteints d'une maladie chronique ou d'un handicap et poursuivant des études ; séjours en centres de vacances spécialisés (sans limite d'âge) ; participation aux frais de séjours en centres familiaux de



vacances agréés (moins de 20 ans).

La subvention repas : accordée aux agents en activité dont l'indice nouveau majoré (INM) est inférieur ou égal à 539 et qui déjeunent dans un restaurant administratif ou inter administratif ayant passé une convention avec le rectorat.

Dispositif collectif "actions mises en œuvre par les sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS)".

Vos contacts

Bureau de l'action sociale

Tél. 03 88 23 35 85

ou 03 88 23 35 89

ce.action-sociale@ac-strasbourg.fr

<https://partage.ac-strasbourg.fr/>

Accueil physique

27 bd Poincaré, Strasbourg
bureau 211

Des actions sont également menées avec le concours de la MGEN.

Elles sont accessibles aux adhérents et non adhérents. Renseignez-vous auprès de la section du département de votre lieu d'exercice.

Section du Bas-Rhin

Accueil physique : centre de service,
1 avenue de l'Europe – Schiltigheim,
lundi : 10h-12h / 13h-17h30, et du
mardi au vendredi : 9h-12h / 13h-17h30

Section du Haut-Rhin

Accueil physique :
10 rue Gustave Hirn – Mulhouse,
lundi au vendredi : 9h-17h30

Accueil téléphonique : 3676

(service gratuit + prix d'un appel)
du lundi au vendredi de 8h à 18h30

Prise en charge des frais de déplacement

Une question ? À qui m'adresser et comment ?

Quotidien : trajets domicile / travail

Deux dispositifs existent :

- **prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement** correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail ;
- **forfait mobilités durables.**

Contact : votre gestionnaire RH

Demande de prise en charge :

- télécharger le formulaire sur https://partage.ac-strasbourg.fr/jcms/stbg-prod_4193804/fr/prise-en-charge-des-frais-de-deplacement
- transmettre le formulaire dûment rempli accompagné des pièces justificatives au service concerné.



Déplacements professionnels

Dans le cadre d'une formation

Vous êtes	Service concerné	Contact	Demande de prise en charge
Personnel du 1 ^{er} degré (67)	Bureau de la formation continue 1 ^{er} degré DSDEN 67	ce.1er-degre67 formationcontinue @ac-strasbourg.fr	1. Télécharger et/ou imprimer les états de frais disponibles sur https://partage.ac-strasbourg.fr/jcms/stbgprod2_4193804/fr/prise-en-charge-des-frais-de-deplacement
Personnel du 1 ^{er} degré (68)	Bureau de la formation continue 1 ^{er} degré DSDEN 68	ce.formation-continue68 @ac-strasbourg.fr	2. Compléter le formulaire des états de frais, le signer, joindre l'ordre de mission ainsi que les pièces justificatives le cas échéant.
Personnel du 2 ^d degré, Personnel d'encadrement et ATSS ⁽¹⁾	École académique de la formation continue (EAFC)	ce.eafc @ac-strasbourg.fr	3. Transmettre au service concerné.
Personnel AESH ⁽²⁾ (67)	Service de l'école inclusive – DSDEN 67	formationinitiale. aesh67@ac-strasbourg.fr, formationcontinue. aesh67@ac-strasbourg.fr	Pour tout renseignement, s'adresser au gestionnaire de formation (les coordonnées figurent sur l'ordre de mission en haut à gauche).
Personnel AESH ⁽²⁾ (68)	Bureau de gestion administrative des AESH – DSDEN 68	ce.pplateforme-contratsaides @ac-strasbourg.fr	

⁽¹⁾ Personnels administratifs, techniques, de santé et sociaux

⁽²⁾ Accompagnant des élèves en situation de handicap

Dans le cadre d'un jury examen ou concours

Contact : division des examens et concours (Dec)
ce.examens-concours@ac-strasbourg.fr

Demande de prise en charge :

- saisir votre demande sur Imag'In depuis <https://pro.ac-strasbourg.fr/outils-et-services/prise-en-charge-des-frais-de-deplacement/>
- transmettre les pièces justificatives au service concerné.

Pour besoins du service (réunions, service partagé...)

Contact : plateforme académique des frais de déplacements
ce.pplateforme-deplacements@ac-strasbourg.fr

Demande de prise en charge :

- saisir votre demande sur Chorus-DT depuis Arena, rubrique gestion des personnels / déplacements temporaires ;
- rattacher les pièces justificatives directement dans Chorus-DT ou les transmettre au service concerné.

Changement de résidence

Les personnels mutés dans l'académie de Strasbourg ou mutés dans une académie outre-mer peuvent bénéficier d'une indemnité forfaitaire de frais de changement de résidence (IFCR).

Contact : bureau du centre de services partagés (CSP) de la division des affaires financières, des services supports et de la transformation des services (DAFSSTS).

Demande de prise en charge :

Le dossier de demande d'IFCR doit

comporter :

- le formulaire d'état de frais de changement de résidence ;
- l'arrêté de mutation/nomination ;
- un relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- une pièce d'identité ;
- les justificatifs des éléments à prendre en compte dans le calcul de l'indemnité, qui dépendent de la situation antérieure ou familiale de l'intéressé.

Le montant de l'IFCR est calculé en fonction de la distance kilométrique la plus courte par la route de l'ancienne à la future résidence administrative et du nombre de personnes prises en charge.

Les frais de déménageur ou de location de véhicule ne sont pas remboursés.

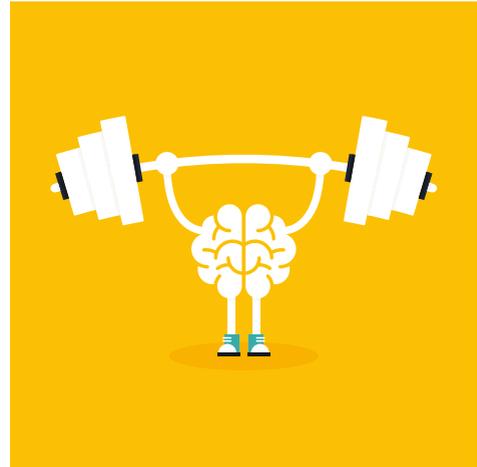
La demande est à adresser au bureau CSP de la DAFSSTS, au plus tôt trois mois avant la date du changement de résidence administrative et au plus tard douze mois après, par messagerie électronique au format pdf de préférence, à l'adresse suivante : *ce.daf-csp@ac-strasbourg.fr*

La formation

L'École académique de la formation continue (EAFC) de Strasbourg pilote les dispositifs académiques de formation pour l'ensemble des personnels de l'académie (enseignants et personnels d'éducation et d'orientation, encadrement, personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (IATSS)). Diverses possibilités de formation et de développement des compétences professionnelles sont proposées, notamment dans le cadre du programme académique de formation ou en réponse à des besoins locaux.

Pour tous les personnels, l'EAFC de Strasbourg :

- organise les préparations aux concours internes dans la plupart des disciplines et champs ;
- met en œuvre des formations territoriales de proximité (FTP) et des formations d'initiative locale (Fil) à la demande des chefs d'établissement ou des chefs de service ;
- organise des dispositifs spécifiques pour l'accompagnement à l'entrée dans le métier en lien avec l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé) ;
- soutient les innovations et les expérimentations pédagogiques en lien avec la cellule Cardie du rectorat ;
- accompagne les groupes d'action / formation (GAF) pilotés par les inspecteurs ;



- aide à la mise en place des groupes professionnels par bassins (GPB) pour les personnels d'éducation et professeurs documentalistes ;
- est le partenaire pédagogique des établissements d'enseignement français à l'étranger (EEFE) de la zone Europe centrale et orientale ;
- instruit et met en œuvre les demandes de formation individuelles et collectives qui émanent des établissements et des services ;
- coordonne les dispositifs de reconversion/adaptation et de détachement.

En collaboration avec la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco), la direction générale des ressources humaines (DGRH) et l'institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF), l'EAFC est également responsable de la formation statutaire et continue des personnels de direction et d'inspection, des personnels IATSS et d'encadrement.

Elle assure aussi la participation des personnels de l'académie aux actions de formation interministérielles et nationales.

Les offres de formation sont publiées tout au long de l'année sur le site de l'EAFC :

<https://www.ac-strasbourg.fr/eafc-l-ecole-academique-de-la-formation-continue-122488>



Vous y trouverez :

- les formations proposées aux différentes catégories de personnels : encadrement, personnels IATSS, enseignants du second degré, du premier degré, CPE, psyEN ;
- les formations intercatégorielles ou « parcours » ;
- les préparations aux concours internes ;
- les informations liées aux formations territoriales ou locales ;
- les informations liées aux formations à l'entrée dans le métier.

Contactez l'École académique de la formation continue (EAFC) de Strasbourg :

27 boulevard Poincaré
Strasbourg - 03 88 23 39 09
ce.eafc@ac-strasbourg.fr

Les acteurs qui vous accompagnent

L'académie de Strasbourg, par ses différents acteurs, vous accompagne au plus près de vos besoins. « L'usager » est au cœur de nos objectifs.

LE SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE ET SON ÉQUIPE

Au-delà du pilotage de la structure, il participe à l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des personnels, il vous oriente vers les interlocuteurs adaptés.

LES CORPS D'INSPECTION DES 1^{ER} ET 2^D DEGRÉS

Au-delà des rendez-vous de carrière, l'intervention des corps d'inspection peut être multiple : conseils, visites d'accompagnement, soutien des personnes dans leur action pédagogique, éducative, suivi des situations professionnelles en lien avec les chefs d'établissements, les directeurs d'école, la direction des ressources humaines, les acteurs RH.

LES SERVICES GESTIONNAIRES

Chaque agent est rattaché à un service et dispose d'un interlocuteur privilégié qui le suit tout au long de sa carrière.

Questions relatives à ma situation administrative

Je souhaite connaître mes droits, obligations, et être renseigné en cas de congés divers (maladie, formation, bonifié, maternité, paternité, etc.), d'autorisation d'absence, de demande de temps partiel, d'allègement de service, de cumul

d'activités, de demande disponibilités, de congés de formation, etc., je contacte mon gestionnaire.

Questions relatives aux actes de gestion collective

Je souhaite connaître le calendrier de gestion (mouvements inter et intra académique), les modalités du rendez-vous de carrière, de mon évaluation, je contacte mon gestionnaire.

Questions relatives à mon salaire

Je me questionne sur ma fiche de paye, le paiement d'heures supplémentaires, d'indemnités, etc., je contacte mon gestionnaire par téléphone ou via i-prof si je suis enseignant.

Personnels enseignants du 2^d degré

Je contacte la division des personnels enseignants (DPE) au 03 88 23 39 50 ce.dpe@ac-strasbourg.fr

Gestion individuelle et financière des personnels enseignants du 1^{er} degré
03 88 45 92 13

ce.div-personnel67@ac-strasbourg.fr

Gestion collective des personnels enseignants du 1^{er} degré (mutations, etc.)

Bas-Rhin 03 88 45 92 13

ce.div-personnel67@ac-strasbourg.fr

Haut-Rhin 03 89 21 56 07

i68d1@ac-strasbourg.fr

Personnels administratifs et d'encadrement des 1^{er} et 2^d degrés

Je contacte la division des personnels d'administration et d'encadrement (DPAE) au 03 88 23 38 81

ce.dpae@ac-strasbourg.fr

Difficultés dans l'exercice du métier d'enseignant du 2^d degré

Je suis enseignant du 2^d degré et je rencontre des difficultés dans l'exercice de mon métier.

Je recherche une écoute, un soutien, des conseils, des réponses personnalisées. Je contacte la chargée de mission :

christiane.baldensperger
@ac-strasbourg.fr - 03 88 23 36 61

Difficultés dans l'exercice du métier de professeur des écoles

Je suis professeur des écoles et je rencontre des difficultés dans l'exercice de mon métier.

Je recherche une écoute, un soutien et des conseils. Je contacte le réseau d'aide (Resa), les mercredis en période scolaire uniquement.

Resa67 : 07 77 73 41 43, de 13h30 à 16h30 les mercredis après-midi.

Resa68 : 06 72 87 88 65, de 9h à 12h les mercredis matin.

LES SERVICES SOCIAUX ET MÉDICAUX

Difficultés professionnelles, personnelles, familiales, administratives, financières

Je rencontre des difficultés professionnelles, personnelles, familiales, administratives ou financières en lien ou non avec mon activité professionnelle. Je contacte les assistants sociaux des personnels

Bas-Rhin

03 88 45 92 31

Haut-Rhin

Colmar - 03 89 21 56 56

Questions relatives à un problème de santé

J'ai un problème de santé ou de handicap qui interfère avec mes capacités de travail. Je contacte le service de médecine de prévention pour des conseils et des préconisations concernant l'aménagement de mes conditions de travail.

Bas-Rhin (Canopé)

23 rue du Maréchal Juin à Strasbourg,
ce.medecine-prevention67

@ac-strasbourg.fr - 03 88 23 35 32

Haut-Rhin (Maison de l'étudiant)

34 rue Grillenbreit à Colmar,
03 89 20 54 57

Maison de l'étudiant

1 rue A. Werner à Mulhouse,
03 89 33 64 81

ce.medecine-prevention68

@ac-strasbourg.fr

LE SAPAS-RH (SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS ET D'APPUI AUX SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES)

Il met en synergie différents professionnels (chargé de mission cellule d'écoute, chargé de mission handicap, psychologue du travail, conseillers RH de proximité) dont l'objectif est d'offrir aux agents un accompagnement personnalisé dans des domaines variés.

Ces professionnels travaillent dans la stricte confidentialité. Ils peuvent être amenés, avec l'accord de l'agent, à s'appuyer sur les différents acteurs de l'accompagnement pour solutionner les problématiques exposées (médecins, assistants sociaux, EAFC, etc.).

Questions relatives à un handicap

Je suis en situation de handicap ou d'inaptitude. Je souhaite connaître mes droits, être renseigné et orienté pour une prise en compte personnalisée de ma situation. Je contacte la correspondante handicap académique ou les référentes départementales.

Correspondante académique

correspondant-handicap@ac-strasbourg.fr
ou 03 88 23 38 65 de 9h à 12h

Correspondantes Bas-Rhin pour les enseignants du 1^{er} degré

anne.kretz@ac-strasbourg.fr
ou 06 82 30 64 19
anne.julliere@ac-strasbourg.fr
ou 03 88 45 92 12

Correspondante Haut-Rhin pour les enseignants du 1^{er} degré

mireille.schmitt@ac-strasbourg.fr
ou 03 89 21 56 44

Problème professionnel de discrimination, de harcèlement à caractère moral ou sexuel, de violence sexiste ou sexuelle

Je souhaite évoquer ma situation dans un cadre confidentiel.

Je souhaite être renseigné et orienté pour une prise en compte personnalisée de ma situation. Je contacte la cellule d'écoute.
cellule-ecoute@ac-strasbourg.fr

Conseil et accompagnement dans l'animation d'équipe

Vous êtes un chef de service, d'établissement ou IEN

Vous rencontrez des difficultés dans l'animation d'équipe, l'organisation du travail, la cohésion, l'adhésion aux projets, aux travaux collectifs ?

Contactez le psychologue du travail pour un conseil dans un espace confidentiel et neutre (sur rendez-vous).

psychologue-travail@ac-strasbourg.fr
03 88 23 35 74 ou 06.03.50.50.78

Questions relatives à une évolution professionnelle

Je souhaite changer d'orientation professionnelle.

Je souhaite être renseigné et orienté pour une prise en compte personnalisée de ma situation. Je m'interroge sur mon métier, je réfléchis à évoluer, je souhaite en parler, je souhaite élaborer et réaliser un **projet d'évolution professionnelle** : je contacte les conseillers RH de proximité.

Les conseillers RH de proximité

Anne-Marie Haller (67)
Information générale sur l'évolution professionnelle, régulation des relations au travail
03 88 23 36 89
ce.rhp67@ac-strasbourg.fr

Alain Mary (67)
Information générale sur l'évolution professionnelle
03 88 23 36 08
alain.mary@ac-strasbourg.fr

Valérie Coutret (68)
Information générale sur l'évolution professionnelle, régulation des relations au travail
03 89 21 56 01
ce.rhp68@ac-strasbourg.fr

Sylvie Penalva (68)
Information générale sur l'évolution professionnelle, accompagnement à la mobilité professionnelle
06 83 99 18 83
sylvie.penalva@ac-strasbourg.fr

L'accompagnement généraliste des ressources humaines de proximité

Quelle que soit ma fonction, outre les questions relatives à une évolution professionnelle, je souhaite des informations sur les dispositifs de formation existant dans et hors éducation nationale :

je prends contact sur [ProxiRH](#) :

Arena > Gestion des personnels > Services RH > Plate-forme de gestion de rendez-vous RH

Dispositif de facilitation des relations professionnelles

Quelle que soit ma fonction :

- je rencontre une situation de difficulté relationnelle ou de conflit professionnel (entre pairs ou hiérarchique) ;
- j'éprouve le besoin d'être accompagné(e) par un tiers facilitateur neutre appartenant à une équipe formée à la médiation ;
- je souhaite nouer un dialogue dans un cadre sécurisé et garantissant la confidentialité des échanges, pour tendre vers une amélioration de la situation.

“ La facilitation doit idéalement intervenir au plus tôt après le constat des premières difficultés pour prévenir l'aggravation de la situation.

Je prends contact sur [ProxiRH](#) :

Arena > Gestion des personnels > Services RH > Plate-forme de gestion de rendez-vous RH > thématique « régulation des relations de travail et des situations de conflit »

“ L'engagement dans le processus de facilitation est libre, de même que son interruption éventuelle en cours de processus.

Processus de labellisation égalité professionnelle femmes-hommes et diversité

Les ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et des Sports et des Jeux Olympiques et paralympiques ont obtenu conjointement les deux labels « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « Diversité ». Ces labels sont délivrés par l'association française de normalisation (Afnor). L'académie de Strasbourg a obtenu la labellisation en 2022, aux côtés des académies de Rennes et Versailles, dans le cadre d'un projet porté par l'administration centrale.

Ces labels reconnaissent l'engagement de notre institution pour les politiques en faveur de l'égalité femmes/hommes et pour la prévention de toutes les discriminations. Basée sur un cahier des charges exigeant, la démarche donne lieu à un audit des services sur place par les auditeurs de l'Afnor et à une audition des dirigeants par les commissions ad hoc de l'Afnor, constituées de représentants de l'État, de représentants des organisations syndicales et d'experts RH.

La cellule d'écoute et de traitement académique des situations de risque psychosocial, de discrimination et de violence sexiste ou sexuelle

Elle offre aux personnels de l'académie un espace d'écoute et d'accompagnement leur permettant d'évoquer tout problème ayant trait à l'exercice de leur activité professionnelle, dans le strict res-

pect de la confidentialité et de la neutralité. Elle reçoit et traite tout signalement intervenant dans le cadre professionnel et relatif à une situation de discrimination, de harcèlement à caractère moral ou sexuel, de violence sexiste ou sexuelle.

Contactez la cellule d'écoute
cellule-ecoute@ac-strasbourg.fr

Les formations

Des formations nationales et académiques portant sur les discriminations et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sont mis en place pour les personnels.

Contactez l'E AFC
03 88 23 39 09
ce.eafc@ac-strasbourg.fr
<https://www.ac-strasbourg.fr/eafc-l-ecole-academique-de-la-formation-continue-122488>



**Pour en savoir plus et découvrir
le plan national d'action
2021-2023 pour l'égalité
professionnelle entre les femmes
et les hommes :**

www.education.gouv.fr/le-ministere-s-engage-pour-l-egalite-professionnelle-9284

Chiffres clés (2022-2023)

31 109 personnels dans le secteur public

73,8% du personnel de l'académie de Strasbourg est féminin, soit **7** personnels sur 10

Part des femmes dans l'effectif public

86,2% des enseignants du 1^{er} degré

84,1% des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (IATSS)

80,6% des personnels de vie scolaire (personnels d'éducation ; de surveillance et d'assistance éducative ; psychologues de l'Éducation nationale)

59,6% des enseignants du 2^d degré

57% des personnels d'inspection

55,6% des personnels de direction



Des outils, des services, des ressources pour vous aider

Le compte académique

Il est créé automatiquement pour tout agent affecté dans l'académie, dès lors que son dossier administratif est complet.

Ce compte donne accès aux ressources et outils mis à disposition pour faciliter votre vie quotidienne, et est associé à une adresse de messagerie professionnelle, nominative et personnelle.

Votre nom d'utilisateur (ou identifiant) est généralement composé de la première lettre de votre prénom, suivie de votre nom (exemple : jdupont pour Jean Dupont).

Ce compte permet également aux personnels en service académique d'ouvrir leur session bureautique.

Rendez-vous sur <https://courrier.ac-strasbourg.fr> muni de votre identifiant et de votre Numen qui est votre mot de passe par défaut et suivre le lien « Changer son mot de passe » pour définir un mot de passe (si vous ne connaissez pas votre Numen, adressez-vous à votre gestionnaire).

L'intranet académique Partage

Pour rendre son administration plus simple, plus efficace et plus proche, l'Éducation nationale propose un intranet à destination de l'ensemble de ses personnels.

Partage (<https://partage.ac-strasbourg.fr>) est le canal de communication de l'académie vers tous les agents. Vous pouvez vous y connecter avec votre identifiant de messagerie.

Vous y retrouverez l'actualité de l'académie, les circulaires et les applications dont vous avez besoin. Il donne accès notamment à :

- la messagerie académique ;
- mon bureau numérique (MBN), espace numérique de travail pour tous les acteurs du second degré ;
- le portail des directeurs d'école ;
- les portails Arena d'accès aux applications.

À noter, un guide utilisateur est disponible sur la [page d'accueil de Partage](#) ▶



Le portail Arena (Accès aux ressources Éducation nationale et académiques)

Le portail Arena vous permet d'accéder à vos services et applications nationales et académiques, ainsi qu'à vos applications web sécurisées : I-Prof et I-Professionnel (suivi de carrière), Chorus DT (frais de déplacement), m@gistere (formations), annuaire académique, etc.

Vous pouvez vous y connecter, depuis Partage, selon votre localisation :

depuis un service académique

<https://intranet.in.ac-strasbourg.fr/arena/>

depuis le réseau administratif d'un établissement

<https://si2d.in.ac-strasbourg.fr/arena/>

depuis tout lieu ayant une connexion à internet

<https://si.ac-strasbourg.fr/arena/>

Des documentations sur les applications nationales et académiques (Delis) sont également disponibles depuis Arena dans la rubrique *Intranet, référentiels et outils*.

Les outils de travail collaboratif et de travail à distance

Depuis l'intranet Partage, vous trouverez dans Mes applications des outils de travail collaboratif :

- Tribu (plateforme collaborative interacadémique - partage de documents).
- Visio-agents (web-conférences).
- Evento (planification de réunions).

Une plateforme nationale <https://portail.apps.education.fr/> propose les outils essentiels du quotidien à l'ensemble des agents de l'Éducation nationale : espace de stockage, partage de documents et de media, rédaction partagée, blogs, etc.

Travailler en toute sécurité

L'usage des services et ressources informatiques à votre disposition vaut acceptation de la charte d'usage de l'internet et de la messagerie.

Vous pouvez en prendre connaissance sur le site académique de la sécurité des systèmes d'information ssi.ac-strasbourg.fr, rubrique *Publications*.

Vous y trouverez également toutes les informations nécessaires pour assurer votre sécurité numérique (bonnes pratiques, possibilité de signaler un incident de sécurité, etc.).

Les outils de la région académique Grand Est

Les personnels relevant d'un service régional ou d'un service interacadémique peuvent bénéficier d'une adresse de messagerie de région académique. L'utilisation d'outils partagés au niveau de la région académique se met en place progressivement.

L'assistance informatique

Le guichet unique KRIST@L



KRIST@L centralise et simplifie les demandes d'assistance et de service, tout en assurant le suivi et la qualité des services fournis. Vous y accédez depuis : l'intranet Partage (ou via Arena, rubrique *Support et assistance*). Votre demande arrive directement au service concerné et est traitée dans les meilleurs délais.

Depuis KRIST@L vous pouvez :

- demander de l'aide, un conseil, ou de l'assistance (panne, incident) ;
- proposer une amélioration des services offerts (demande d'évolution, d'amélioration) ;
- faire un retour sur la qualité de la prise en charge de votre dossier et retrouver l'historique de vos demandes.

La météo du numérique



Le service « Météo du numérique » est un outil de visualisation de l'état de fonctionnement des services numériques, disponible à l'adresse <https://meteo-du-numerique.ac-strasbourg.fr>. Accessible depuis toute connexion Internet, il ne nécessite aucune authentification. Il permet de consulter les conditions actuelles des principaux services numériques de

l'académie. Cette page web constitue une ressource pratique pour suivre et évaluer rapidement la performance des différents services numériques académiques.

La délégation régionale académique au numérique pour l'éducation (Drane)

www.dane.site.ac-strasbourg.fr

La Drane pilote au niveau de la région académique la politique numérique au service de la pédagogie. Parmi ses principales missions :

- mettre en œuvre le service public du numérique éducatif ainsi que le plan numérique, dans le cadre de la politique académique ;
 - impulser le développement et les usages du numérique, accompagner les établissements dans leur déploiement, aider à la valorisation des innovations-expérimentations, en collaboration avec la cellule académique recherche et développement en innovation et en expérimentation (Cardie) ;
 - piloter la formation *au et par* le numérique, en collaboration avec l'école académique de la formation continue (EAFC) ;
 - développer l'espace numérique de travail *Mon bureau numérique* et sa plateforme pédagogique *Moodle* ;
 - suivre l'expérimentation de la mise en œuvre de nouveaux services du numérique éducatif ;
 - accompagner les projets nationaux, régionaux (lycée 4.0) et départementaux (collèges numériques) déployés dans les établissements et les écoles.
- La Drane est répartie sur trois sites, un par académie.

Le numérique dans les établissements

Le chef d'établissement dirige le comité de pilotage du numérique, chargé d'impulser et de piloter les usages du numérique au sein de l'établissement. Y siègent les principaux acteurs du numérique, dont le référent numérique, la personne ressource au numérique (PRN) et l'administrateur de l'espace numérique de travail (ENT). Chaque établissement peut être accompagné par la Drane dans la mise en œuvre du volet numérique de son projet d'établissement.

Le numérique dans les écoles

La Drane accompagne, aux côtés des inspecteurs de l'Éducation nationale et des personnes ressources des circonscriptions (ERUN) le déploiement des usages ainsi que d'un ENT propre aux écoles, en partenariat avec les collectivités. Elle intervient, en coordination avec les Dasen, sur le champ de la formation au et par le numérique des personnels du premier degré, dans le cadre de l'EAFC.

L'espace numérique de travail mon bureau numérique (MBN)

<https://www.monbureaunumerique.fr/>

Accessible par un simple navigateur depuis tout ordinateur connecté à internet, l'ENT permet, après authentification, d'accéder à différents services de l'établissement selon son profil (parent, enseignant, élève, administration) :

- plateforme pédagogique *Moodle* ;
- scolarité, absences, notes, cahier de texte, emploi du temps...
- outils de communication :
messagerie, pages personnelles, journal de l'établissement, actualités...
- ressources numériques.

Pédagogie avec Moodle

Cette plateforme, déployée dans tous les établissements de l'académie, permet de créer des parcours pédagogiques en ligne avec des accès à des ressources internes (cours, documents multimédias, exercices interactifs...) et externes (ressources éditoriales en ligne).

Elle permet également le travail collaboratif pour les enseignants d'une part, les élèves et leurs enseignants d'autre part.



Le site internet de l'académie www.ac-strasbourg.fr

Le site internet de l'académie

Le site internet « grand public » a été totalement reconstruit et repensé dans le respect de la nouvelle charte de l'État (sécurité, accessibilité, protection des données personnelles). L'accès à l'information est simplifié afin que chacun trouve l'information le plus rapidement possible. Son ambition est également de partager la vie de l'académie de Strasbourg avec plus d'actualités académiques, professionnelles et des établissements.

<https://www.ac-strasbourg.fr/>

L'espace pédagogique

<https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/> héberge les sites disciplinaires et les ressources éducatives transversales : éducation à la culture, à la citoyenneté, à la santé, aux médias ; les relations

école-entreprise ; la promotion des sciences et techniques... Des enseignants animent et enrichissent quotidiennement cet espace.

L'ACADÉMIE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



<https://x.com/acstrasbourg>



LinkedIn
<https://www.linkedin.com/company/academie-de-strasbourg/>

Réseau Canopé, des formations pour tous les acteurs de l'éducation

Opérateur du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Réseau Canopé conçoit et met en œuvre une offre nationale de ressources et de formations, au et par le numérique, en présentiel et à distance. Reconnu pour la qualité des processus mis en œuvre pour ses actions de formation, Réseau Canopé est certifié Qualiopi.

L'opérateur accompagne, non seulement les enseignants et les équipes pédagogiques du 1^{er} et du 2^d degrés, mais aussi les personnels administratifs des rectorats et des DSDEN. Son offre de formation est construite en lien avec les services ministériels et académiques ainsi qu'avec les partenaires éducatifs.

Pour répondre aux enjeux éducatifs et sociétaux contemporains, Réseau Canopé structure son offre autour de grandes thématiques :

- éducation à la citoyenneté et aux valeurs de la République ;
- éducation à la transition écologique et sociale, et au développement durable ;
- école inclusive ;
- bien-être à l'école ;
- culture et usages du numérique éducatif ;
- éducation aux médias et à l'information ;
- coéducation ;
- pratiques pédagogiques collaboratives et innovantes.

Un accompagnement dès votre entrée dans le métier et tout au long de votre carrière

L'espace « **Premiers pas dans le métier d'enseignant** » accompagne les nouveaux enseignants, de la maternelle au lycée, dans leur prise de poste et la découverte de leurs missions professionnelles. Vous y trouverez des conseils pratiques, des sélections de ressources en ligne et de formations à distance

pour vous aider à vivre cette année scolaire dans les meilleures conditions. Cette plateforme est entièrement gratuite. Parmi les nouveautés cette année, connectez-vous pour découvrir le carter numérique du nouvel enseignant offert par Réseau Canopé.

www.reseau-canope.fr/premiers-pas-dans-le-metier-denseignant.html

Si vous débutez dans le métier, la **plateforme e-INSPE** vous propose des parcours de formation en autonomie et éventuellement avec l'accompagnement d'un formateur. Ces parcours sont accessibles gratuitement en ligne tout au long de votre formation initiale et durant vos premières années d'exercice, pour découvrir, approfondir et mettre en pratique.

www.e-inspe.fr

La **région académique Grand Est aux côtés de Réseau Canopé Grand Est** vous propose à nouveau cette année un **plan de formation de rentrée totalement en ligne** d'une douzaine de parcours. Nous vous invitons à suivre les actualités de votre académie en cette fin d'année scolaire pour ne rien manquer de cette offre.

Canotech propose des modules de formation gratuits pour tous les enseignants (webinaires, conférences d'experts, vidéos). L'accès est en ligne et à la carte pour une utilisation simple et rapide. www.canotech.fr

Les podcasts **Extra classe** vous offrent des témoignages d'experts et de membres de la communauté éducative, et de précieux partages de pratiques. www.extraclasse.reseau-canope.fr

Enfin les **parcours m@gistère** vous permettent d'approfondir vos connaissances sur différents aspects pédagogiques, champs disciplinaires ou dans un domaine précis, en toute autonomie et en libre accès. www.magistere.education.fr

Un service en proximité

Les Ateliers Canopé, présents dans chaque département, accueillent l'ensemble de la communauté éducative dans des espaces dédiés à la formation, à l'échange, au partage de pratiques, et à l'innovation pédagogique. Ils proposent, dans chaque département, des formations en présentiel et en distanciel.

Dans votre académie de Strasbourg, venez à la rencontre de nos équipes dans nos Ateliers Canopé de Strasbourg et de Mulhouse.

Vous pouvez entrer dans un Atelier Canopé :

- pour travailler aux côtés d'autres enseignants sur l'élaboration de séances pédagogiques ou de ressources et profiter ainsi de ses espaces de création, de coconstruction et de la capacité de Réseau Canopé à mettre en lumière votre travail ;
- pour suivre une formation aux nouveaux enjeux éducatifs, adaptée à vos besoins et basée sur l'échange et la mise en pratique ;
- pour expérimenter des pratiques, des outils – seul ou avec vos collègues, avec vos élèves, du public ou même

- des partenaires – grâce à la mise à disposition d'espaces d'expérimentation et de matériels innovants ;
- pour échanger avec un de nos médiateurs au sujet d'une thématique qui vous tient à cœur et bénéficier de son expertise, de son ingénierie pédagogique et, le cas échéant, de son travail de veille.

Contacts

Atelier Canopé 67 - Strasbourg

23, rue du Maréchal Juin, Strasbourg
Tél. 03 76 24 03 20

Mail : contact.atelier67@reseau-canope.fr

Web : www.reseau-canope.fr/academie-de-strasbourg/atelier-canope-67-strasbourg

Facebook : www.facebook.com/canope67

Atelier Canopé 68 - Mulhouse

7, rue du Chanoine Winterer,
Mulhouse

Tél. 03 89 56 23 89

Mail : contact.atelier68@reseau-canope.fr

Web : www.reseau-canope.fr/academie-de-strasbourg/atelier-canope-68-mulhouse

Facebook : www.facebook.com/canope68



Quelques sigles et acronymes

Arena	Portail d'accès aux ressources Éducation nationale et académique
ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés
Atsem	Agent territorial spécialisé d'école maternelle
ATSS	(Personnels) Administratifs, techniques, de santé et sociaux
BTS	Brevet de technicien supérieur
CAEN	Conseil académique de l'Éducation nationale
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
Cardie	Conseiller académique recherche-développement, innovation et expérimentation
CDEN	Conseil départemental de l'Éducation nationale
CDI	Centre de documentation et d'information
Cesc	Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
CFA	Centre de formation d'apprentis
Cham/Chad	Classes à horaires aménagés musique / danse
CIO	Centre d'information et d'orientation
Cirrus	Centre des incidents et des ressources pour les utilisateurs
Clemi	Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information
CPE	Conseiller principal d'éducation
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles
CSAIO	Chef du service académique de l'information et de l'orientation
CTA	Comité technique académique
CTSD	Comité technique spécial départemental
CVL/CVC	Conseil de la vie lycéenne / collégienne
Daac	Délégation académique à l'action culturelle
Dafpic	Délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue
Dafor	Délégation académique à la formation des personnels
Dane	Délégation académique au numérique pour l'éducation
Dareic	Délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération
Darilv	Délégation académique aux relations internationales et aux langues vivantes
Dasen	Directeur académique des services de l'Éducation nationale
Depp	Division de l'évaluation, de la prospective et de la performance
DNB	Diplôme national du brevet
DSDEN	Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
EAFC	École académique de la formation continue
EDD	Éducation au développement durable
EMS	Équipe mobile de sécurité
ENT	Espace numérique de travail
EPI	Enseignements pratiques interdisciplinaires
EPLÉ	Établissement public local d'enseignement
Eréa	École régionale d'enseignement adapté
Gip-Fcip	Groupement d'intérêt public - Formation continue et insertion professionnelle

Greta	Groupement d'établissements pour la formation continue
IA-IPR	Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional
IEN-ET / EG	Inspecteur de l'Éducation nationale - enseignement technique/ enseignement général
Inspé	Institut national supérieur du professorat et de l'éducation
ITRF	Ingénieurs et personnels techniques, de recherche et de formation
LEGT	Lycée d'enseignement général et technologique
MLDS	Mission de lutte contre le décrochage scolaire
Onisep	Office national d'information sur les enseignements et les professions
PAE	Point d'accueil et d'écoute
Peac	Parcours d'éducation artistique et culturelle
Pial	Pôle inclusif d'accompagnement localisé
PsyEN	Psychologue de l'Éducation nationale
Rep / Rep+	Réseau d'éducation prioritaire / renforcé
SAIO	Service académique de l'information et de l'orientation
Segpa	Section d'enseignement général et professionnel adapté
UFA	Unité de formation d'apprentis
Ulis	Unité localisée pour l'inclusion scolaire
UPE2A	Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (classes destinées à l'accueil des élèves non francophones)
VAE	Validation des acquis de l'expérience

Retrouvez la liste complète des sigles et acronymes en usage sur

<https://www.education.gouv.fr/glossaire>

Adresses utiles

Rectorat de l'académie de Strasbourg

www.ac-strasbourg.fr
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cedex 9
Tél. 03 88 23 37 23
27 boulevard Poincaré
(Ressources humaines)
67975 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 23 37 23

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Bas-Rhin

www.ac-strasbourg.fr/dsden67
65 avenue de la Forêt-Noire
67083 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 45 92 92

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Haut-Rhin

www.ac-strasbourg.fr/dsden68
52-54 avenue de la République BP 60092
68017 Colmar Cedex
Tél. 03 89 21 56 56

Délégation régionale de l'Onisep

www.onisep.fr
65 avenue de la Forêt-Noire
67083 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 09 35

Atelier Canopé 67 - Strasbourg

contact.atelier67@reseau-canope.fr
23 Rue du Maréchal Juin,
67007 Strasbourg
Tél. 03 88 45 51 60
@Canope_67

Atelier Canopé 68 - Mulhouse

contact.atelier68@reseau-canope.fr
7 Rue du Chanoine Winterer,
68100 Mulhouse
Tél. 03 89 56 23 89
@Canope_68

Université de Strasbourg (Unistra)

www.unistra.fr
4 rue Blaise Pascal - CS 90032
67081 Strasbourg Cedex
Tél. 03 68 85 00 00

Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé)

- espe.unistra.fr/accueil
141 avenue de Colmar
67100 Strasbourg
Tél. 03 88 43 82 00
- 1 rue Frœhlich
67604 Sélestat
Tél. 03 88 58 02 50
- 12 rue Messimy
68025 Colmar Cedex
Tél. 03 89 21 60 40

Université de Haute-Alsace (UHA)

www.uha.fr
2 rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse Cedex
Tél. 03 89 33 60 00

Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous)

www.crous-strasbourg.fr
1 quai du Maire Dietrich
BP 50168
67004 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 21 28 00

Centre local des œuvres universitaires et scolaires (Clous), maison de l'étudiant

1 rue Alfred Werner
68093 Mulhouse Cedex
Tél. 03 89 33 64 66

Préfecture de la région Grand Est

www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est
www.bas-rhin.gouv.fr
5 place de la République
67073 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 21 67 68

Préfecture du Haut-Rhin

www.haut-rhin.gouv.fr
7 rue Bruat - BP 10489
68020 Colmar Cedex
Tél. 03 89 29 20 00

Direction régionale des affaires culturelles Grand Est

www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est
2 place de la République
67082 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 57 00

Conseil régional Grand Est

www.grandest.fr
1 place Adrien Zeller
BP 91006
67070 Strasbourg
Tél. 03 88 15 68 67

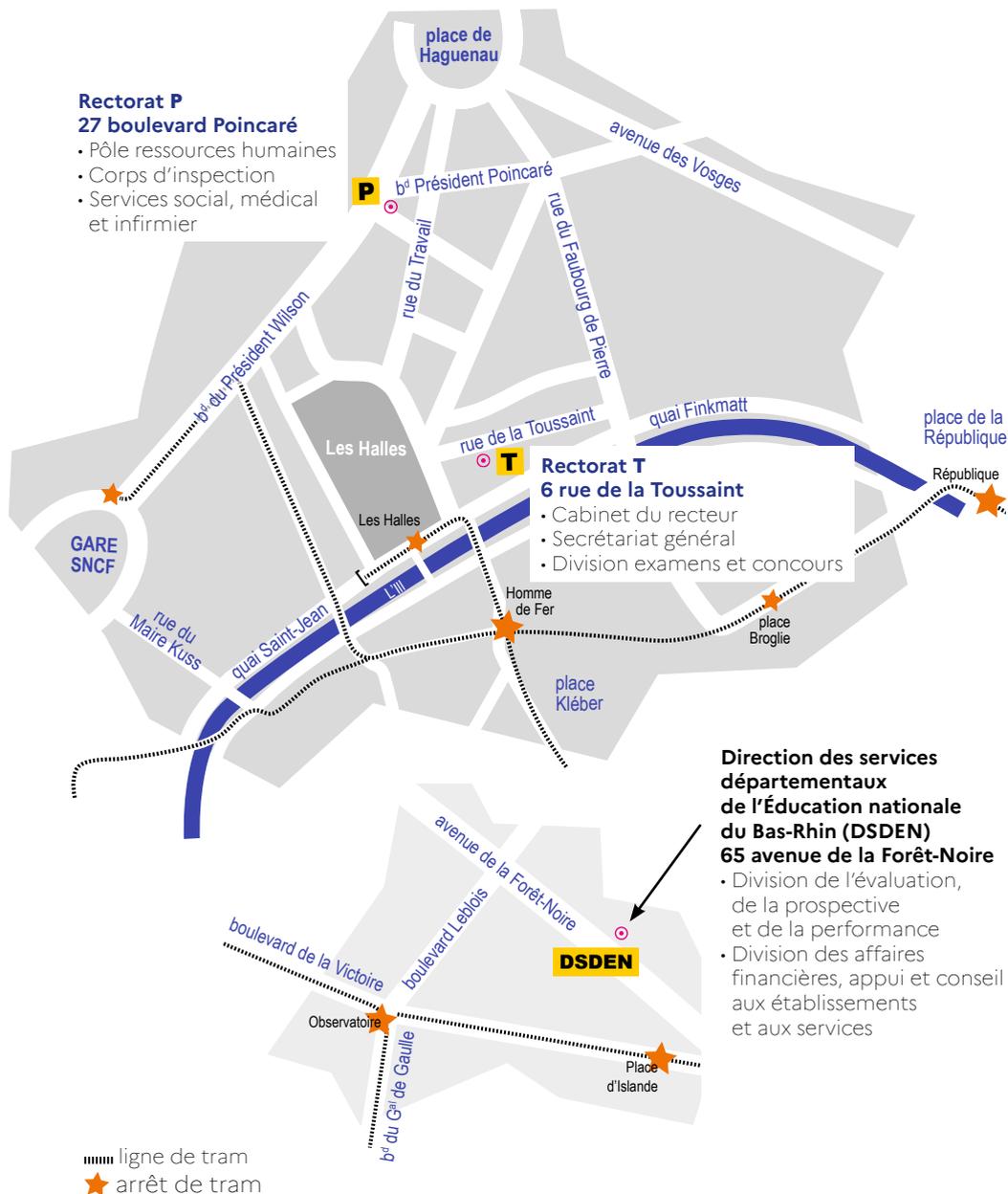
Collectivité européenne d'Alsace - Strasbourg

<https://www.alsace.eu/>
Place du Quartier Blanc
F-67964 Strasbourg Cedex 9
03 69 49 39 29

Collectivité européenne d'Alsace - Colmar

<https://www.alsace.eu/>
100 Avenue d'Alsace
BP 20351
68006 Colmar Cedex
03 69 49 39 29

Plan d'accès aux services du rectorat



Horaires d'ouverture des sites au public
 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Calendrier des vacances scolaires 2024-2025*

Prérentrée des enseignants	vendredi 30 août 2024
Rentrée scolaire des élèves	lundi 2 septembre 2024
Vacances de la Toussaint	fin des cours : samedi 19 octobre 2024 reprise des cours : lundi 4 novembre 2024
Vacances de Noël	fin des cours : samedi 21 décembre 2024 reprise des cours : lundi 6 janvier 2025
Vacances d'hiver	fin des cours : samedi 8 février 2025 reprise des cours : lundi 24 février 2025
Vacances de printemps	fin des cours : samedi 5 avril 2025 reprise des cours : mardi 22 avril 2025
Vacances d'été	fin des cours : samedi 5 juillet 2025

*Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.

Jours fériés 2024-2025

Toussaint : vendredi 1^{er} novembre 2024
Armistice 1918 : lundi 11 novembre 2024
Noël : mercredi 25 décembre 2024
Saint-Étienne : jeudi 26 décembre 2024
Jour de l'an : mercredi 1^{er} janvier 2025
Vendredi Saint : vendredi 18 avril 2025
Lundi de Pâques : lundi 21 avril 2025
Fête du travail : jeudi 1^{er} mai 2025
Victoire 1945 : jeudi 8 mai 2025
Ascension : jeudi 29 mai 2025
Lundi de Pentecôte : lundi 9 juin 2025



Victoria,
professeure des écoles.

S'engager auprès de ceux
qui se mettent au service
des autres, c'est ça être
assurément humain.



Assurément
Humain



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cedex 9
Tél. 03 88 23 37 23
**Le portail de l'Éducation
nationale en Alsace**
www.ac-strasbourg.fr